



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de M. Shahi (Pakistan)	411
Discours de M. Nguyen Duy Trinh (Viet Nam)	416
Discours de M. Al-Asnag (Yémen)	420
Discours de M. Rithauddeen (Malaisie)	423
Discours de M. Conteh (Sierra Leone)	426
Discours de M. Saude Maria (Guinée-Bissau)	430

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. SHAHI (Pakistan) [interprétation de l'anglais] : La délégation pakistanaise vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que la maturité avec laquelle vous concevez le rôle des Nations Unies à l'époque contemporaine vous permettra de guider les travaux de la trente-troisième session vers une heureuse conclusion.

2. Nous félicitons également M. Lazar Mojsov qui a dirigé avec un grand tact et une grande habileté les délibérations de la trente-deuxième session et les trois sessions extraordinaires, dont la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement.

3. Les Iles Salomon sont le premier des Etats Membres à être admis cette année au sein de notre organisation mondiale. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à ce nouvel Etat en lui promettant notre bonne volonté, notre amitié et notre coopération.

4. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour 1978 [A/33/1], le Secrétaire général, M. Waldheim, a résumé les activités des Nations Unies depuis la trente-deuxième session. Le sens très profond qu'il a des impératifs politiques, économiques et moraux devant lesquels se trouve la communauté internationale nous a permis d'en mieux comprendre la nature et l'ampleur. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'entière confiance qu'a mon gouvernement dans la manière dont il dirige l'Organisation mondiale.

5. Depuis l'année dernière, le monde est devenu un lieu plus troublé : des zones nouvelles de tension générale sont apparues à la suite de l'exacerbation des relations entre les deux principales puissances militaires; les différends entre Etats et les conflits internes sont résolus par l'intervention

de l'extérieur et par le recours à la force; la course aux armements se poursuit sans trêve et s'étend maintenant à la plus grande partie des régions du monde; l'économie mondiale reste aux prises avec une crise endémique; les nations riches se trouvent plongées dans une longue récession; la plupart des pays pauvres sont à la veille d'un désastre économique; la coopération internationale est au plus bas; et les problèmes mondiaux pressants ne se sont pas rapprochés d'une solution. Voilà donc les épreuves redoutables dans l'ombre desquelles se dessine la session actuelle.

6. On me permettra de m'étendre un instant sur les efforts qu'a déployés le Pakistan pendant l'année écoulée afin de favoriser la paix et la coopération.

7. Le processus de normalisation de nos relations avec notre voisin, l'Inde, s'est poursuivi. Nous continuerons nos efforts afin de promouvoir de bonnes relations entre pays voisins en nous occupant des causes profondes qui, par le passé, ont troublé nos relations bilatérales. Nous comptons sur une solution juste et honorable du différend du Jammu et du Cachemire, dans l'esprit de l'Accord de Simla du 2 juillet 1972¹. Le règlement de ces différends sur la base des résolutions appropriées de l'Organisation des Nations Unies ouvrirait des perspectives nouvelles de coopération entre le Pakistan et l'Inde et contribuerait immensément à renforcer la paix et la stabilité en Asie et dans le reste du monde.

8. Des efforts sincères ont été faits pour favoriser des relations amicales avec l'Afghanistan sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Le Président du Pakistan, M. Zia-ul-Haq a été le premier chef d'Etat à se rendre à Kaboul après la venue au pouvoir du nouveau gouvernement.

9. La coopération avec les pays frères d'Iran, de Turquie, d'Arabie saoudite et d'autres Etats arabes, ainsi que du Bangladesh, s'est encore développée dans les domaines économique et autres.

10. Des liens d'amitié durable avec la Chine ont été renforcés grâce à l'ouverture de routes commerciales nouvelles et de nouvelles voies d'accès.

11. Les relations avec les Etats-Unis se sont poursuivies dans l'esprit de notre amitié et de notre coopération traditionnelles.

12. La coopération économique avec l'Union soviétique s'est accrue et les relations d'Etat à Etat continuent à se

¹ Accord relatif aux relations bilatérales entre le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan. Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 858, n° 12308.

développer sur la base des principes de la coexistence pacifique.

13. L'association avec le mouvement des non-alignés en juillet dernier a apporté une dimension nouvelle à notre solidarité constante avec les pays non alignés, dans leurs efforts collectifs de paix, de justice et de progrès dans le monde.

14. Le conflit du Moyen-Orient demeure une cause d'inquiétude profonde pour la communauté internationale. Nous avons suivi de près le rôle personnel du Président des Etats-Unis, M. Carter, dans les efforts de paix qui ont trouvé leur couronnement lors des réunions au sommet de Camp David. Le plein effet des accords du cadre² apparaîtra avec le temps. Cependant, une formule de paix acceptable pour toutes les parties à la question du Moyen-Orient reste à élaborer.

15. Depuis quelques années déjà, il existe dans l'Organisation un consensus, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, selon lequel les préalables d'une paix juste et durable au Moyen-Orient sont toujours : premièrement, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem; deuxièmement, la réalisation des droits nationaux et légitimes du peuple palestinien, y compris son droit d'établir un Etat indépendant en Palestine. Aucun règlement d'ensemble ne peut méconnaître ces impératifs.

16. Le statut de la ville sainte de Jérusalem à la souveraineté arabe doit être partie intégrante de tout règlement d'ensemble. Rappelons qu'à l'initiative du Pakistan le Conseil de sécurité avait adopté la résolution 267 (1969), en vertu de laquelle le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la conquête militaire était expressément rendu applicable à la ville sainte de Jérusalem. Nous constatons que les Etats-Unis continuent de reconnaître la Jérusalem arabe en tant que territoire occupé, ainsi que l'avait dit M. Yost devant le Conseil de sécurité le 1^{er} juillet 1969³. L'Assemblée générale, dans les résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V), respectivement du 4 et du 14 juillet 1967, déclarait nulles et non avenues les mesures prises par Israël afin d'annexer la ville sainte de Jérusalem.

17. Quel est le genre de paix que la communauté internationale envisage pour la Palestine ? Déjà à l'époque de la première guerre mondiale, l'appel est venu d'une grande puissance en faveur d'une paix sans annexions ni indemnités, une paix fondée sur le principe de l'autodétermination des peuples. Ce qui a suivi toutefois a été une sorte de paix carthaginoise, où la tête de l'hydre repousse sans cesse.

18. Au cours de la seconde guerre mondiale, un grand homme d'Etat a proclamé le principe suivant : "Dans la guerre, de la résolution; dans la défaite, de la bravade; dans la victoire, de la magnanimité; dans la paix, de la bonne

volonté". Nous adressons un appel à ceux qui peuvent faire la paix pour qu'ils évitent une paix punitive d'annexion et d'occupation et qu'ils optent pour un règlement fait dans un esprit de magnanimité et de bonne volonté.

19. Des mesures immédiates s'imposent pour maintenir l'élan nécessaire à la réalisation d'un règlement juste et général sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, dont l'Organisation de libération de la Palestine, dans laquelle la communauté internationale a reconnu le seul représentant légitime du peuple de Palestine. Depuis la deuxième Conférence islamique des rois et chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Lahore, en 1974, l'Organisation de libération de la Palestine se trouve sur un pied d'égalité avec les autres mouvements de libération nationale reconnus comme tels par la South West Africa People's Organization [SWAPO] et le Front patriotique du Zimbabwe. Les Nations Unies ont la responsabilité absolue d'honorer les engagements solennels pris à l'égard du peuple de Palestine.

20. Nous appuyons donc la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée appelée à résoudre la question de Palestine, coeur du conflit du Moyen-Orient. En examinant les revendications de l'Organisation de libération de la Palestine, son assertion qu'elle est le représentant légitime du peuple de Palestine, songeons aussi à ce qu'a dit, parlant du maintien de la paix en un moment historique, un homme d'Etat éminent. A la Conférence pour la conclusion et la signature du Traité de paix avec le Japon, en 1951, il a dit : "L'amitié ne peut être l'état d'esprit des peuples auxquels on la refuse⁴." Le respect de la justice anime rarement ceux qui ont dû connaître des torts si cruels qu'ils subsistent dans la paix actuelle.

21. Le retour à la normale au Liban et la protection de son intégrité territoriale sont unis par des liens inextricables à la solution d'ensemble du conflit du Moyen-Orient. C'est avec douleur que nous voyons la tragédie qui persiste dans ce pays qui saigne et qui est déchiqueté par une lutte fratricide. Nous donnons tout notre appui à la FINUL.

22. Chypre demeure une autre source d'inquiétude pour la paix internationale. Nous notons avec regret que les entretiens entre les deux communautés n'ont pas repris malgré l'engagement des dirigeants de la communauté turque quant à un esprit de conciliation et de souplesse dans les négociations. Nous pensons que la solution du problème devrait être possible au moyen de négociations entre les deux communautés, sur une base d'égalité et dans le cadre des directives arrêtées par feu l'archevêque Makarios et M. Denktas⁵, avec la participation du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, à l'intérieur d'une fédération chypriote indépendante, souveraine, non alignée, bicommunale et bizonale. La déclaration du Ministre des affaires étrangères de Turquie à l'Assemblée générale l'autre jour [19^e séance] nous a convaincus encore davantage que la possibilité actuelle d'établir la paix ne doit pas être perdue.

² Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-quatrième année*, 1483^e séance, par. 93 à 100.

⁴ Voir "San Francisco Conference on Japanese Peace Treaty", *The Department of State Bulletin*, vol. XXV, n° 638 (Washington, D. C.), U.S. Government Printing Office, 1951, p. 459.

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément d'avril, mai et juin 1977*, document S/12323, par. 4 et 5.

23. La paix est également en danger en Afrique australe. Nous apprécions les efforts de médiation soutenus des cinq puissances occidentales dans l'élaboration d'un accord sur la transition vers l'indépendance de la Namibie, sous le contrôle et la supervision des Nations Unies. Nous tenons également à rendre hommage à la souplesse et à l'intelligence politique dont a fait preuve le Président de la SWAPO, M. Sam Nujoma, en acceptant le plan des cinq puissances⁶.

24. Le Pakistan condamne avec force le rejet par l'Afrique du Sud de l'accord qu'elle avait précédemment donné de respecter les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et se félicite de ce que le Conseil se montre décidé à poursuivre ses arrangements, conformément aux résolutions 431 (1978) et 432 (1978), pour assurer la prompte indépendance de la Namibie au moyen d'élections libres et équitables, sous la supervision et le contrôle des Nations Unies, dans le but d'assurer le retrait de l'administration illégale de l'Afrique du Sud en Namibie. Au cas où l'Afrique du Sud n'entendrait pas le dernier appel du Conseil, la seule option qui resterait consisterait à adopter des mesures radicales, y compris l'application de sanctions économiques dirigées contre ce pays.

25. Il est déplorable que, 30 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la communauté internationale n'ait pas réussi à faire disparaître l'odieuse pratique d'*apartheid* en Afrique du Sud. Pretoria continue avec intransigeance à refuser de démanteler la structure du racisme. La collaboration économique de certains Etats encourage l'Afrique du Sud dans son entêtement. La menace à la paix que représente la politique de l'Afrique du Sud deviendrait plus grave encore si ce pays réalisait son ambition d'acquérir la capacité nucléaire. Il est temps que le Conseil de sécurité donne suite à la demande qu'il a faite dans sa résolution 418 (1977), exigeant que tous les Etats rompent leurs liens économiques, militaires et autres avec l'Afrique du Sud et adoptent des mesures efficaces pour empêcher le régime raciste d'acquérir des armes nucléaires.

26. Au Zimbabwe, le prétendu "règlement interne" se révèle aux yeux de tous comme une manoeuvre destinée à prolonger le régime minoritaire blanc. Le régime Smith, après quelque hésitation, est revenu à une répression brutale du peuple du Zimbabwe et a repris les attaques armées contre les combattants de la liberté et les Etats voisins. Ces actes désespérés ne sauraient maintenir la minorité blanche au pouvoir. La sagesse consiste en un transfert pacifique et immédiat des pouvoirs à la majorité du peuple zimbabwéen, dirigé par le Front patriotique. Que peut-on gagner à retarder l'inévitable de quelques mois en risquant au Zimbabwe un conflit racial sanglant qui détruirait tout espoir de créer une société multiraciale ?

27. Le désarmement est le centre même de la recherche pour la paix et la sécurité internationales. Il y a quelques mois à peine, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a adopté par consensus un plan de travail détaillé de désarmement et a établi un nouveau mécanisme de négociations qui promet

d'assurer la participation de toutes les puissances nucléaires aux négociations et délibérations portant sur le désarmement. Le Document final de la dixième session extraordinaire [résolution S-10/2] accorde la priorité la plus élevée au désarmement nucléaire, associé à certaines mesures de réduction des forces armées et des armements de type classique. Dans l'ensemble, il constitue une réalisation de poids, qui aurait été plus importante encore s'il y avait eu un plus grand engagement de la part des puissances militaires, surtout pour ce qui est des mesures qui peuvent être prises immédiatement dans le domaine du désarmement classique et dans le renforcement du régime de non-prolifération.

28. A la session extraordinaire, nous avons proposé que l'on accorde immédiatement la plus grande attention à la conclusion d'un accord lors de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, actuellement en cours, et au traité d'interdiction complète des essais par les trois puissances nucléaires qui négocient actuellement pour mettre fin aux essais souterrains d'armes nucléaires. Parallèlement à ces deux processus, nous avons également préconisé des réductions mutuelles et équilibrées des forces armées et des armements en Europe, suivies de l'interdiction pour chaque puissance nucléaire d'utiliser la première des armes nucléaires — par exemple, dans le sens de l'engagement unilatéral pris par la République populaire de Chine.

29. Ces suggestions sont tout à fait en harmonie avec la Déclaration et le Programme d'action contenus dans le Document final [*ibid.*, sect. II et III]. J'espère qu'à la session actuelle l'Assemblée générale sera en mesure d'arriver à un consensus sur ces mesures prioritaires et de les recommander aux deux principales puissances nucléaires, qui portent une responsabilité spéciale en matière de désarmement nucléaire du fait qu'elles ont accumulé les plus grands stocks nucléaires, ainsi qu'aux membres des deux blocs militaires en présence.

30. Des suggestions ont porté sur une interdiction immédiate de la mise en place d'autres types d'armes nucléaires, telles que la bombe à neutrons et le missile SS-10. Nous ne voyons pas pourquoi ces mesures, de même que la proposition tendant à interdire les vols d'essais des nouveaux vecteurs stratégiques, ne devraient pas recevoir également la priorité la plus élevée dans les négociations portant sur le désarmement nucléaire.

31. Les deux superpuissances se sont engagées à conclure un accord à la suite de la troisième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques tout de suite après la conclusion de la deuxième série de négociations, afin d'effectuer des réductions nouvelles et importantes de leurs armes nucléaires et de leurs vecteurs. Selon nous, l'interdiction de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires devrait également se faire au plus tôt après la troisième série de négociations.

32. Le renforcement du régime de non-prolifération est une question très pressante. Nous pensons que le double objectif de la non-prolifération nucléaire et de la mise au point des utilisations pacifiques des techniques nucléaires peut et doit être concilié. Le droit inaliénable de tous les Etats de mettre au point et d'acquérir des techniques nucléaires à des fins pacifiques, sans discrimination, a été

⁶ *Ibid.*, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.

confirmé par la dernière session de l'Assemblée générale [résolution 32/87 F] et la session extraordinaire sur le désarmement. Cependant, nous regrettons que les politiques restrictives et discriminatoires adoptées par certains Etats fournisseurs soient restées inchangées. Nous espérons vivement que la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sera favorisée. Ce serait là une contribution importante à l'élaboration du consensus que devront arrêter ensemble les Etats nucléaires et non nucléaires quant aux moyens d'empêcher la prolifération des armes nucléaires.

33. Nous sommes convaincus que, si l'on veut développer pleinement et véritablement renforcer le régime de non-prolifération, il convient de le compléter et de le consolider par des garanties de sécurité de caractère tant négatif que positif à l'intention des Etats non nucléaires, permettant ainsi un équilibre plus juste entre les droits et les obligations des Etats possédant des armes nucléaires et de ceux qui n'en possèdent pas.

34. Depuis plusieurs années, le Pakistan demande qu'un accord intervienne entre les puissances nucléaires sur les garanties de sécurité négative données aux Etats non nucléaires. Il y a quelques années, nous avons soumis à ce sujet une formule que l'Assemblée générale a adoptée⁷. Lors de la dixième session extraordinaire, les puissances nucléaires ont réagi jusqu'à un certain point en faisant des déclarations unilatérales concernant le non-recours aux armes nucléaires contre les Etats non nucléaires. Mais, à l'exception de la République populaire de Chine, ces déclarations étaient si nuancées et émaillées de réserves qu'elles étaient très loin de constituer des engagements dignes de foi ou ayant un sens valable.

35. Le Pakistan a toujours affirmé que les garanties de sécurité aux Etats non nucléaires devraient revêtir une forme multilatérale et non pas être présentées en tant que transactions bilatérales. C'est pourquoi nous relevons avec un intérêt particulier la proposition de l'Union soviétique préconisant la conclusion d'une Convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires [voir A/33/241]. Bien que la proposition soviétique contienne de nombreuses réserves et demande à être amendée de façon à obtenir l'appui des autres Etats nucléaires et à être acceptée par les Etats non nucléaires, elle constitue une réaction importante aux soucis et préoccupations de ce dernier groupe d'Etats. Nous espérons donc que ce nouveau point [point 128] sera examiné de la façon la plus sérieuse au cours de cette session et transmis au nouveau Comité du désarmement aux fins de négociation. En même temps, je voudrais rappeler la formule adoptée par l'Assemblée générale, à l'initiative du Pakistan, dans la résolution 31/189 C, prévoyant des garanties de sécurité négatives à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas parties aux arrangements de sécurité nucléaire de certaines puissances nucléaires.

36. Au cours de la dixième session extraordinaire, j'avais également avancé l'idée de garanties de sécurité positive⁸

⁷ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes, points 34 à 50 et 116 de l'ordre du jour, document A/31/386, par. 10.

⁸ *Ibid.*, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 7^e séance.

afin de renforcer la crédibilité de ces garanties positives certes, mais très nuancées et conditionnelles, données aux Etats non nucléaires par les trois puissances nucléaires en vertu de la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité. Ces assurances, données par les trois puissances nucléaires, figurent dans leurs déclarations unilatérales d'intention de venir en aide aux Etats non nucléaires victimes d'agression nucléaire.

37. Les Etats non nucléaires craignent à juste titre que les garanties de sécurité positives unilatérales et bilatérales ne viennent les transformer en protectorats de la puissance ou des puissances nucléaires garantes; mais des garanties positives multilatérales, dans le cadre de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît le droit des Etats à la légitime défense individuelle et collective, ne représenteraient en rien un empiètement sur leur souveraineté et leur indépendance puisque le parapluie nucléaire prévu serait partie intégrante du système de sécurité collective et universelle envisagé expressément par la Charte.

38. La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une mesure de désarmement et de non-prolifération des plus efficaces. La proposition du Pakistan envisageant une telle zone en Asie du Sud⁹ empêcherait la diffusion des armes nucléaires dans la région et favoriserait la sécurité des Etats de la région. En tant que première mesure, l'engagement des Etats de l'Asie du Sud de s'abstenir de toute acquisition d'armes nucléaires pourrait être transformé en un engagement commun et contraignant.

39. Sur un plan régional plus large, la paix et la sécurité seraient favorisées par la création de zones de paix, telles que l'Océan Indien, l'Asie du Sud-Est, la Méditerranée et d'autres régions. Ces zones, bien entendu, devraient tenir compte des aspects corrélatifs entre l'élimination de la présence militaire et la menace de puissances extérieures ainsi que du maintien de la sécurité dans les Etats de la région. A ce propos, nous nous félicitons de la rencontre des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'Océan Indien, prévue pour juillet de l'année prochaine, à New York, et nous y voyons un premier pas vers la conférence qui sera convoquée pour établir la zone de paix dans l'Océan Indien.

40. Les racines de la disparité entre pays développés et pays en développement se trouvent dans le système économique actuel qui sert les intérêts des nations industrialisées. Les espoirs et l'attente suscités par la demande d'instauration du nouvel ordre économique international sont fort loin d'être réalisés.

41. Les pays développés ont pu s'adapter aux effets de l'augmentation du prix du pétrole. Le choc de ces mesures d'ajustement — restrictions commerciales croissantes, ralentissement de la demande, inflation persistante et fluctuations des monnaies — a été lourdement ressenti par les pays en développement. Le déficit de leur balance des paiements a triplé, leur dette extérieure a doublé, et ils ont été contraints de réduire leur croissance économique.

42. Le commerce et le transfert des ressources sont les deux piliers sur lesquels repose la coopération en vue du

⁹ *Ibid.*, vingt-neuvième session, Annexes, points 24, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 100, 101, 103 et 107 de l'ordre du jour, document A/9706.

développement. Le volume actuel du transfert des ressources aux pays en développement n'est ni adapté ni certain et a connu un déclin au cours des trois dernières années. Le niveau de l'assistance officielle au développement est resté en stagnation à moins de la moitié de l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut, qui était prévu, pour tomber en 1977 au chiffre encore plus bas de 0,31 p. 100. Seuls trois pays développés ont atteint ou dépassé cet objectif, et les principaux donateurs se trouvent bien loin derrière. L'assistance officielle au développement devrait être doublée au cours des deux prochaines années pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 d'ici à 1980. Ensuite, il conviendra d'arriver à un accord sur la proposition tendant à un transfert massif des ressources aux pays en développement pour stimuler l'économie mondiale.

43. Quant au fardeau du service de la dette, il représente une ponction très lourde sur les ressources de nombreux pays en développement. L'accord intervenu au sein de la CNUCED, en mars dernier [voir A/33/15, deuxième partie, annexe I], prévoyant un ajustement rétroactif des conditions des prêts officiels passés accordés aux pays les plus pauvres est le moins que l'on puisse faire à cet égard. Nous remercions la Suède, les Pays-Bas et le Royaume-Uni d'avoir ainsi apporté un soulagement à plusieurs pays très pauvres, y compris le mien. Il est toutefois inquiétant que les principaux pays créanciers n'aient pas mis cet accord en application, même dans le cas du Pakistan, dont le fardeau de la dette est l'un des plus pesants parmi les pays en développement.

44. Le système monétaire international existant est, de toute évidence, ressenti très lourdement par les pays en développement. Par exemple, au cours des cinq années allant de 1969 à 1974, les pays développés ont touché 97 p. 100 des réserves totales créées, tandis que les pays en développement n'en recevaient que 3 p. 100. Si la structure de la production et du commerce mondiaux doit être rendue plus équitable, il est impératif que la création de réserves soit placée sous contrôle international et que la distribution soit plus équitable et liée aux besoins du développement plutôt qu'à la puissance économique. La réforme du système monétaire peut être la clef d'une renaissance économique mondiale et devrait être encore une fois au centre du dialogue Nord-Sud.

45. Le commerce extérieur des pays en développement, au lieu de soutenir leur développement a jusqu'à présent contribué à aggraver leur situation économique. Les termes de l'échange ont connu un déclin constant. La part des pays en développement dans le commerce mondial, malgré l'augmentation du prix du pétrole, est tombée de 25 p. 100 en 1950 à 17 p. 100 en 1975.

46. Les pays en développement constituent des marchés importants pour les pays industrialisés. Ils absorbent 25 p. 100 des exportations totales des pays avancés et 40 p. 100 des exportations de la Communauté économique européenne. Les Etats-Unis vendent plus aux pays en développement qu'à la Communauté, au Japon et aux pays socialistes mis ensemble. Il est paradoxal que, malgré cette interdépendance évidente, comme l'indique le rapport du GATT pour 1977¹⁰, les exportations des pays en dévelop-

pement aient particulièrement fait l'objet de mesures protectionnistes dans les pays avancés. Rien qu'en 1977, le protectionnisme a entraîné une contraction du commerce mondial de 30 à 50 milliards de dollars.

47. Dans les négociations commerciales multilatérales, contrairement aux principes de la Déclaration de Tokyo¹¹, les pays en développement ont été pratiquement exclus des principales négociations à l'étape finale. Pour les pays en développement, le bilan de ces négociations pourrait fort bien être négatif. Les négociations commerciales multilatérales actuelles devraient s'achever, selon les prévisions, à la fin de l'année; mais cela ne devrait pas avoir pour effet de mettre indéfiniment de côté les problèmes commerciaux des pays en développement. La série de négociations de Tokyo devrait être immédiatement suivie d'une autre série de négociations — la troisième série mondiale de négociations — principalement consacrée aux problèmes commerciaux entre les pays développés et les pays en développement.

48. Nous espérons qu'un accord interviendra bientôt sur la création d'un fonds commun des produits de base, qui soit efficace et comprenne un "deuxième guichet" important. Il est nécessaire, en même temps, d'étudier l'idée d'un plan de compensation commerciale global pour combler les déficits des exportations des pays en développement dus à la détérioration des termes de l'échange.

49. En définitive, c'est grâce à l'industrialisation que les pays en développement peuvent arriver à un niveau satisfaisant d'autosuffisance et de prospérité économique. Nous appuyons la proposition d'un programme spécifique de développement industriel pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et nous voudrions proposer que l'ONUDI et la CNUCED soient autorisées à préparer une étude à cet effet. Le système de consultations de l'ONUDI devrait être expressément conçu, comme il a été convenu à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI¹², pour mettre en train le processus de redéploiement de la capacité industrielle mondiale.

50. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui se tiendra à Vienne l'année prochaine, aboutira à une augmentation du niveau de l'appui donné à la science et à la technique dans les pays en développement et à une augmentation appropriée de la recherche dans le monde industrialisé consacrée aux problèmes des nations en développement.

51. Il est de l'intérêt des pays développés et des pays en développement d'agir de manière concertée afin de restructurer les relations économiques mondiales sur une base plus équitable. Cependant, les résultats du dialogue de développement ont été jusqu'à maintenant extrêmement décevants. Ce dialogue se trouve maintenant dans une impasse.

52. Le Pakistan avait parrainé l'établissement du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale des résultats peu concluants de la Conférence sur la

¹¹ Voir GATT, *Instruments de base et documents divers, Supplément n° 20* (numéro de vente : GATT/1974-1), p. 20.

¹² Tenue à Lima du 12 au 26 mars 1975.

¹⁰ GATT : *Activités en 1977* (numéro de vente : GATT/1978/2).

coopération économique internationale, tenue à Paris, pour faciliter un accord sur les questions en suspens concernant le nouvel ordre économique international. Cependant, il s'est avéré que les pays développés n'étaient pas disposés à négocier dans ce comité sur des questions concrètes touchant le transfert des ressources, l'industrialisation, la production alimentaire, et ainsi de suite. Le Comité a été obligé de suspendre ses travaux le mois dernier, sans être parvenu à trouver un accord sur son mandat, malgré les efforts persistants de son président. Il n'est de l'intérêt ni des pays développés, ni des pays en développement, de rester dans cette impasse. A ce propos, nous avons pris note de la déclaration faite ici par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Vance, le 29 septembre dernier, selon laquelle "il existe maintenant un accord de procédure suffisant pour permettre de reprendre les travaux de base" au Comité [14^e séance, par. 127]. Ma délégation estime qu'il existe un accord général selon lequel le Comité négociera afin d'adopter des directives sur les questions principales de politique et d'obtenir un accord sur la solution à donner aux questions fondamentales et cruciales des grands problèmes relatifs à la coopération économique internationale, et ce dans la mesure du possible sur la base d'un consensus, mais en respectant cependant le règlement de l'Assemblée générale. De toute évidence, il n'existe pas de mécanisme de procédure permettant d'empêcher le Comité d'examiner toute question relative à son mandat. En même temps, il serait sage de ne pas insister pour que le Comité examine les questions sur lesquelles il n'y a pas d'accord général. C'est la méthode que nous entendons suivre. Nous savons que des consultations sont prévues à cet effet. Sans préjuger leur résultat, je me permets de suggérer que les travaux du Comité pourraient reprendre sur la base d'une entente dans ce sens.

53. De toute manière, nous attachons plus d'importance au fond du dialogue qu'au mécanisme qui permettra de le poursuivre. Pendant les mois à venir, les deux parties auront amplement l'occasion de s'occuper des questions fondamentales, notamment à la session actuelle de l'Assemblée générale, à la cinquième session de la CNUCED, au cours des préparatifs de la prochaine stratégie internationale du développement et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980.

54. Il faudrait commencer les préparatifs en vue d'une stratégie du développement opérationnelle d'ensemble délimitée dans le temps pour la prochaine décennie afin de donner une forme pratique à tous les éléments importants du nouvel ordre économique international. Cette stratégie devrait indiquer les moyens spécifiques d'atteindre les objectifs de développement et de coopération et elle devrait définir le rôle et la contribution attendus de tous les pays pour atteindre les objectifs communs.

55. Le Pakistan espère que, d'ici à l'année prochaine, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer aura été en mesure de résoudre les principales questions en suspens et d'adopter une convention. Nous sommes très inquiets de la législation unilatérale qu'envisagent certains pays avancés pour exploiter les fonds marins au-delà de la juridiction nationale. Cela compromettra les négociations sur le droit de la mer et créera une situation chaotique aux vastes répercussions politiques et aux conséquences économiques les plus négatives.

56. En conclusion, je voudrais présenter quelques remarques au sujet des réflexions faites par le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation quant aux besoins impérieux de lutter pour l'établissement d'un ordre mondial fondé sur les principes centraux de la Charte des Nations Unies, tels que le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends sur la base de la justice et du droit international, et l'égalité des droits des nations, grandes et petites, pour remplacer la rivalité, la lutte pour l'hégémonie et la politique de force des grandes puissances. J'appuie entièrement l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du remplacement des systèmes de domination politique et économique par un ordre international plus démocratique fondé sur la reconnaissance de l'interdépendance et l'association de partenaires égaux [voir A/33/I, sect. II].

57. Cet appel n'est pas celui d'un rêveur ni d'un utopiste. Le système international de paix et de sécurité et de relations économiques prévu dans la Charte des Nations Unies n'est pas le fruit de l'imagination de poètes, de philosophes et de rêveurs, mais celui de l'esprit de grands chefs militaires et hommes d'Etat des nations les plus puissantes de la terre qui, avec une expérience hors pair de la guerre et de la paix, ont vu deux fois au cours de leur existence les souffrances et le désastre causés par la poursuite débridée de la politique de puissance et de la rivalité pour les sphères d'influence. Ce sont ces hommes qui ont choisi un ordre international plus civilisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

58. Le moment est venu pour nous tous de saisir l'occasion qui s'offre à nous de nous orienter modestement vers l'établissement d'un système de sécurité collectif universel à l'ère nucléaire, en garantissant la sécurité des Etats non nucléaires et en réalisant la grande promesse du nouvel ordre économique international.

59. M. NGUYEN DUY TRINH (Viet Nam)¹³ : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, en tant qu'éminente personnalité politique de la Colombie, à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions si lourdes de responsabilités de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

60. Je tiens également à saluer les importantes contributions que M. Lazar Mojsov a apportées au cours de l'année écoulée aux travaux de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de président, d'abord de la trente-deuxième session ordinaire, puis des trois sessions extraordinaires consécutives de l'Assemblée générale des Nations Unies.

61. Mes sincères remerciements vont au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à ses collaborateurs pour le dévouement et la sagesse dont ils ont fait preuve dans leurs activités multiformes concernant les intérêts de la communauté internationale ainsi que dans leurs efforts inlassables pour activer la réalisation de la résolution de l'Assemblée générale concernant l'aide à la reconstruction du Viet Nam [résolution 32/3].

¹³ L'orateur s'est exprimé en vietnamien. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

62. La délégation du Viet Nam souhaite la bienvenue aux Iles Salomon à l'occasion de leur admission en tant que cent cinquantième Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

63. Durant l'année écoulée depuis la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, nous avons tous été témoins de nombreux succès remportés par les peuples de tous les pays dans leur lutte pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social. Plus que jamais, les peuples du monde se trouvent placés devant des perspectives radieuses. Conscients de la dynamique de l'histoire, le système des pays socialistes, le mouvement d'indépendance nationale et le mouvement de lutte des travailleurs de tous les pays pour le bien-être et la démocratie ne cessent de se renforcer et de remporter de nouveaux succès. C'est là l'orientation essentielle du développement de la situation internationale, encore que l'impérialisme, secondé par les réactionnaires internationaux, cherche par tous les moyens à faire obstacle à la marche en avant de l'humanité.

64. Depuis bien des générations, le maintien de la paix occupe toujours le premier rang des préoccupations des peuples, parce que la paix est liée à leurs intérêts vitaux et au rythme de leur développement. Et chaque jour davantage, la vie affermit notre confiance en la possibilité de prévenir une guerre mondiale nouvelle et de maintenir une paix durable sur notre planète. Ce sont les impérialistes qui ont déclenché les deux guerres mondiales ainsi que des centaines de guerres d'agression colonialiste. Mais les peuples ont riposté dignement aux fauteurs de guerre, dont on a vu l'empire s'effondrer peu à peu.

65. La vague révolutionnaire des peuples de divers pays, durant et après les deux guerres mondiales, a abouti à l'avènement du système socialiste mondial et à l'écroulement du système colonial de l'impérialisme. Les guerres coloniales de la dernière moitié de ce siècle ont affaibli davantage l'impérialisme et aggravé la crise dont il souffre. Mais, en dépit de ses échecs, l'impérialisme n'a pas pour autant renoncé à sa politique de force. Loin de ralentir, il intensifie de plus belle la course aux armements et continue à entretenir la tension dans l'arène internationale. Cet état de choses doit appeler la vigilance de l'humanité tout entière. Cependant, à l'heure actuelle plus que jamais, forts de la lutte révolutionnaire multiforme et de la solidarité militante des forces du socialisme, de l'indépendance nationale, de la démocratie et de la paix, les peuples du monde entier sont parfaitement à même de préserver la paix et de faire échec aux noirs desseins des fauteurs de guerre.

66. La naissance de près de 100 Etats indépendants, à la suite des victoires du mouvement d'indépendance nationale depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a profondément transformé la face politique du monde. A l'heure actuelle, l'indépendance nationale, le droit à l'autodétermination et à l'égalité des peuples sont des exigences urgentes des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ainsi que de toute l'humanité progressiste. Les peuples encore sous le joug de l'impérialisme, du colonialisme, du racisme, de l'*apartheid* et du sionisme ne cessent de lutter pour leurs droits nationaux sacrés. Pour les pays nouvellement acquis à l'indépendance, la consolidation de leur indépendance politique s'est poursuivie de pair avec le

renforcement de leur lutte pour l'indépendance économique, pour la souveraineté sur les ressources naturelles, de pair avec le resserrement de leur solidarité entre eux et avec d'autres forces progressistes pour la réalisation d'un nouvel ordre économique international juste et équitable.

67. Les nouvelles victoires remportées par les peuples partout dans le monde prouvent que les peuples sont parfaitement à même de surmonter toutes les difficultés dans l'exercice de leur droit de choisir librement la voie de développement qui leur assure de façon certaine l'indépendance, la liberté et le bonheur.

68. La question des droits de l'homme est une question qui préoccupe l'ensemble de notre communauté internationale. A notre avis, ce qui importe avant tout et ce qui est essentiel dans les droits de l'homme, c'est, pour chaque peuple, le droit d'être maître de son pays, le droit d'utiliser toutes formes de lutte à sa convenance pour défendre les intérêts vitaux de sa patrie, le droit de choisir la voie de développement conforme à ses traditions et à ses aspirations. Pour chaque individu, c'est le droit d'avoir du travail, le droit d'apprendre et celui de vivre dans le bonheur. C'est pourquoi la lutte pour les droits de l'homme consiste, avant toutes choses et fondamentalement, dans la conquête et la préservation de l'indépendance politique et économique de chaque pays ainsi que dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales.

69. Afin de réaliser leurs visées d'expansionnisme et d'hégémonie, les forces réactionnaires internationales, en collusion chaque jour plus étroite avec l'impérialisme, s'emploient activement à saper la paix et la sécurité dans le monde et à violer l'indépendance et la souveraineté des autres pays. Elles se vouent fébrilement à la course aux armements, font grand bruit autour de l'inévitabilité de la guerre et ne cessent de dresser certains pays contre d'autres et d'aider divers régimes réactionnaires et fascistes à persécuter les peuples. Elles se livrent à des manoeuvres de division parmi les pays en développement afin de saper l'unité de leurs mouvements de libération nationale et celle du mouvement des pays non alignés et de briser les liens de solidarité qui unissent ces pays aux autres forces révolutionnaires et progressistes. Et à quelles manoeuvres perfides, à quels procédés arrogants n'ont-elles pas eu recours pour concentrer leurs attaques contre les pays qui, persévérant dans la politique d'indépendance et de non-obéissance, n'entendent pas se soumettre à leur diktat !

70. Les forces réactionnaires internationales visent ainsi à faire dévier les peuples de leur objectif de lutte pour l'indépendance, la paix, la démocratie et le progrès social et à semer la confusion entre l'ami et l'ennemi, pour que soit pris pour allié l'ennemi principal de l'humanité, à savoir l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et l'*apartheid*.

71. Combien est magnanime l'aide dévouée et désintéressée que Cuba a apportée à de nombreux peuples et pays en lutte pour leur libération, pour la défense de leur indépendance et souveraineté et pour l'édification de leur patrie ! Une telle aide de la part de Cuba a été hautement appréciée par la Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en

1977, et a été exaltée par de nombreux pays d'Amérique latine. Ni les calomnies ni les falsifications de la part des impérialistes et des réactionnaires internationaux ne sauraient voiler la grande contribution de Cuba à la juste cause de l'humanité.

72. La décision prise par le mouvement des pays non alignés de tenir sa sixième conférence, en 1979, à La Havane, capitale d'un peuple riche d'esprit révolutionnaire et internationaliste, témoigne du grand prestige dont jouit Cuba, ainsi que de la tendance de solidarité grandissante des forces de paix, d'indépendance et de progrès social.

73. Ainsi, les menées de l'impérialisme et des forces réactionnaires internationales vont à l'encontre du courant de l'histoire et sont vigoureusement condamnées par l'opinion internationale. Mais les peuples du monde entier, unis et vigilants, leur infligeront des défaites certaines.

74. Tout au long des trois décennies de lutte pour l'indépendance, la souveraineté et la réunification de notre pays, le Viet Nam a souffert de lourdes dévastations du fait des guerres qui nous ont été imposées. Pourtant, à l'heure actuelle, aux frontières sud-ouest de notre pays, nos populations sont encore massacrées et nos villages détruits. Le peuple vietnamien n'a pas d'aspiration plus ardente que de vivre en paix pour pouvoir rapidement panser les blessures de la guerre, procéder à la restauration économique et culturelle du pays, édifier un Viet Nam socialiste et civilisé, jouissant de la prospérité et du bonheur. Le Viet Nam désire la paix dans la région de l'Asie du Sud-Est et la paix dans le monde. La politique extérieure de la République socialiste du Viet Nam est une politique d'indépendance, de souveraineté, de paix, d'amitié, de solidarité et de coopération internationales.

75. Le Viet Nam, pays socialiste, poursuit invariablement une politique de solidarité et de coopération avec l'Union soviétique et les pays socialistes frères. Naguère comme à l'heure actuelle, depuis sa libération complète et sa réunification, il continue de bénéficier du soutien et de l'assistance grande et efficace des pays socialistes, des pays amis et des peuples progressistes dans le monde. L'adhésion du Viet Nam au Conseil d'aide économique mutuelle, en tant que membre à part entière de cette organisation, constitue un développement heureux des relations existant entre le Viet Nam et les pays membres de cette importante organisation économique internationale. Le Viet Nam entretient parallèlement des relations avec de nombreuses autres organisations économiques internationales, conformément à sa politique d'ouverture et de diversification dans ses relations de coopération internationale.

76. Depuis de longues années, le Sud-Est de l'Asie souffre d'une situation d'instabilité et est le théâtre de nombreux conflits dus aux agressions impérialistes et colonialistes. Une telle situation doit prendre fin. Paix, stabilité, amitié et coopération, tels sont les impératifs de l'heure dans cette région. Le Viet Nam regarde vers l'avenir. Il est prêt à inaugurer une nouvelle page historique dans ses relations avec les pays du Sud-Est asiatique. Comme il l'a fait dans le passé, il conviendra dans l'avenir à s'engager avec les pays de la région par des traités et autres accords officiels, à respecter scrupuleusement l'indépendance et la souveraineté

réiproques, à éliminer les guerres et les affrontements, à s'abstenir d'ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays, à régler les différends par la voie de négociations pacifiques, à intensifier la coopération tant bilatérale que multilatérale entre les pays.

77. Nous nous félicitons des relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération qui se développent chaque jour davantage entre notre pays et ceux du Sud-Est asiatique. La preuve marquante en est dans les récentes visites, toutes empreintes d'amitié, effectuées par les dirigeants vietnamiens dans les pays de la région. Les contacts directs effectués au plus haut niveau ont développé la compréhension et la confiance mutuelles et apporté une contribution positive aux efforts communs visant à établir une zone de paix, d'indépendance, de liberté, de neutralité, une zone stable et prospère dans le Sud-Est asiatique, répondant aux intérêts de chaque pays, à ceux de la région, ainsi qu'à ceux de la paix et de la sécurité internationales.

78. Nous saluons les contributions importantes apportées par le Gouvernement de la République démocratique populaire lao au maintien de la paix et à la coopération entre les pays du Sud-Est asiatique. Dans la même optique, nous nous félicitons des efforts et de la bonne volonté qu'ont manifestés de nombreux pays du Sud-Est asiatique dans la normalisation et le renforcement de la coopération entre les pays de la région.

79. A l'heure actuelle, des forces à ambitions expansionnistes et d'hégémonie de grande puissance, marchant dans l'ornière du colonialisme, s'évertuent à créer des divisions et à semer la suspicion et l'hostilité entre les pays du Sud-Est asiatique. Elles vont nettement à l'encontre des aspirations à la paix, à l'amitié et à la coopération des pays de la région.

80. L'histoire quatre fois millénaire du Viet Nam est une longue histoire de lutte, faite de combats ardu, mais glorieux, pour l'indépendance nationale. Par sa lutte opiniâtre de libération, le peuple vietnamien a apporté une digne contribution à l'histoire contemporaine. Le Viet Nam, qui n'a jamais porté atteinte aux intérêts de qui que ce soit, ne tolère, en revanche, aucune violation de son indépendance et de sa souveraineté. Plus il aime son indépendance et sa liberté, plus le peuple vietnamien respecte l'indépendance et la liberté des autres.

81. Le Viet Nam a la profonde conviction que tous les différends, divergences, conflits mêmes entre les pays, peuvent trouver une solution adéquate basée sur le respect de l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque pays, de l'égalité entre les pays et du respect des intérêts légitimes mutuels. Cela répond aux espoirs de l'humanité éprise de paix et de justice ainsi qu'aux principes de la Charte régissant les activités de l'Organisation des Nations Unies.

82. Dans cet esprit, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a avancé de nombreuses propositions pertinentes pour mettre fin au conflit et à la tension existant entre le Viet Nam et certains de ses voisins; il oeuvre patiemment pour une solution adéquate conforme aux intérêts et à l'amitié traditionnelle entre le Viet Nam et ses voisins, ainsi qu'aux intérêts de la paix et de la stabilité dans cette région de l'Asie.

83. La République socialiste du Viet Nam préconise le développement de relations normales et d'une coopération diversifiée avec tous les pays, sans distinction de régime politique, sur la base des principes de la coexistence pacifique.

84. Vis-à-vis des Etats-Unis, nous sommes prêts à engager des négociations en vue de la normalisation des relations entre les deux pays et sommes convaincus que, grâce à la bonne volonté de part et d'autre, les questions auxquelles s'intéressent les deux parties pourront trouver pas à pas une solution appropriée.

85. Le Viet Nam est prêt à entretenir des relations de coopération bilatérale et multilatérale avec tous les pays, à adhérer aux relations — ou à entrer en relations — avec les organisations de coopération internationale pour le développement économique et ce, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté de chaque pays, de l'égalité et des intérêts mutuels. Le Viet Nam est membre à part entière de la Banque mondiale, du FMI, de la Banque asiatique de développement; il fait partie du Comité intérimaire pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, organisme créé par l'Organisation des Nations Unies, et de diverses autres organisations internationales. En même temps, le Viet Nam entretient des relations avec la Communauté économique européenne.

86. Du haut de cette tribune, je voudrais exprimer les sentiments de sincère reconnaissance du peuple et du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam à ses amis dans le monde entier, pour la sympathie et le soutien qu'ils nous ont apportés dans notre oeuvre d'édification du pays ainsi que de défense de l'indépendance et de la souveraineté nationales.

87. Le peuple vietnamien réalise pleinement que la lutte qu'il a menée dans le passé, comme celle qu'il mène à l'heure actuelle pour ses intérêts nationaux, fait partie intégrante de la lutte commune des peuples du monde pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social, et correspond parfaitement aux objectifs du non-alignement ainsi qu'à ceux de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, les peuples de l'Ethiopie, de l'Afghanistan et du Yémen démocratique ont remporté de grands succès dans leur lutte révolutionnaire, ainsi que dans la défense de leurs acquis révolutionnaires.

88. Le peuple palestinien et ceux des autres pays arabes du Moyen-Orient poursuivent leur lutte contre l'occupation d'Israël, soutenue par l'impérialisme. Nous réaffirmons notre soutien résolu à la lutte menée par le peuple arabe de Palestine, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, visant à recouvrer ses droits nationaux fondamentaux, y compris la création d'un Etat propre, indépendant et souverain. Nous réaffirmons notre soutien à la lutte des peuples arabes du Moyen-Orient pour la restitution totale des territoires occupés par Israël. Nous nous félicitons de tout effort tendant vers le rétablissement de la paix et la cessation de la guerre au Moyen-Orient. Une paix authentique doit cependant éliminer toute cause de guerre. Une paix durable dans cette région doit effacer complètement l'agression; une telle paix doit sous-entendre la restauration des droits nationaux fondamentaux du peuple palestinien et la souveraineté totale des peuples

arabes sur leurs territoires occupés. Une solution par laquelle seul l'agresseur a droit de parole et droit de veto, tandis que le peuple palestinien, victime de l'agression, et dont le représentant authentique est l'Organisation de libération de la Palestine, ne peut faire entendre sa voix importante, une telle solution, dis-je, ne peut qu'encourager l'agression et aller à l'encontre de la paix dans la région. Il est regrettable que telle soit justement l'essence des accords conclus récemment à Camp David.

89. Face aux succès grandissants emportés par les peuples de l'Afrique du Sud, l'impérialisme et ses hommes de main ont eu recours à des manœuvres de plus en plus trompeuses et perfides. Nous réaffirmons notre soutien à la lutte des peuples de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud pour leur autodétermination et leur indépendance véritable contre les régimes racistes et d'*apartheid*.

90. Les Etats-Unis doivent mettre fin immédiatement et inconditionnellement au blocus imposé à Cuba, dédommager Cuba pour les dégâts en résultant et restituer à ce pays sa souveraineté sur Guantanamo. Nous soutenons le peuple coréen dans sa lutte pour la réunification pacifique, la pleine souveraineté du pays, selon les trois principes et les cinq directives préconisés par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. Nous soutenons le peuple panaméen, qui poursuit sa lutte pour recouvrer sa souveraineté totale sur le canal de Panama. Nous soutenons les peuples de Porto Rico, de Belize, de Chypre, du Sahara occidental, des îles sous tutelle et des territoires non encore indépendants, ainsi que les peuples des pays luttant pour leurs droits nationaux fondamentaux. Nous soutenons le peuple du Nicaragua dans sa lutte contre la dictature fasciste de Somoza pour la restauration de la démocratie et de la liberté au Nicaragua. Nous condamnons vigoureusement les répressions sauvages exercées par la clique fasciste actuellement au pouvoir au Chili.

91. Nous appuyons tout effort visant à sauvegarder la paix et à parvenir au désarmement général et complet. Concernant le désarmement nucléaire, nous soutenons toute initiative visant à assurer la protection des pays non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires de la part des puissances nucléaires; à assurer aux pays non dotés d'armes nucléaires le plein droit et toutes facilités à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; à mettre fin à la course aux armements nucléaires; et à ne pas fabriquer de nouveaux systèmes d'armements. Ces problèmes concernent les droits et obligations des puissances nucléaires aussi bien que ceux des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ces deux catégories d'Etats se trouvent sur un pied d'égalité en droits et obligations à l'égard du désarmement et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il est donc nécessaire de résoudre ces problèmes en tenant dûment compte de la relation étroite qui existe entre eux.

92. Nous apportons notre soutien aux propositions visant à la promotion des idées sublimes de la paix parmi la jeunesse et parmi les larges couches de la population des pays du monde.

93. Bien que la présente conjoncture internationale abonde en situations complexes et difficiles, la lutte des peuples du monde pour la paix, l'indépendance nationale, la

démocratie et le progrès social enregistre chaque jour de nouveaux succès qui sont reflétés en partie dans les documents issus des différentes sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale de notre organisation au cours de l'année écoulée.

94. Nous avons la certitude que les nobles objectifs de notre communauté internationale pourront être progressivement réalisés, que l'humanité progressiste saura trouver la clef des grands problèmes de notre époque. C'est dans cette conviction que nous assurons tous les Etats Membres de notre organisation de notre étroite et diligente coopération, pour que la présente trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies puisse aboutir à un plein succès.

95. M. AL-ASNAG (Yémen) [*interprétation de l'arabe*] : Votre élection, Monsieur le Président, à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale et la confiance que l'Assemblée vous a témoignée ont été accueillies avec grand plaisir par la délégation de la République arabe du Yémen. En vous adressant nos félicitations, nous sommes certains que votre sagesse politique et vos éminentes qualités contribueront grandement à l'aboutissement favorable de la session. La délégation du Yémen vous assure de sa pleine coopération dans l'exercice de vos délicates fonctions.

96. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer toute la reconnaissance et la gratitude de ma délégation pour le rôle éminent que votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, a joué avec une sagesse et une patience dignes d'admiration pendant qu'il était président de la trente-deuxième session ordinaire, et des trois sessions extraordinaires qui ont eu lieu cette année. Notre délégation voudrait également dire à quel point elle apprécie les inlassables efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies destinés à établir la paix et à faire disparaître le fléau de la guerre dans les zones de tension et d'hostilité.

97. Permettez-moi d'adresser nos félicitations au peuple et au Gouvernement des Iles Salomon à l'occasion de leur admission dans la famille des Nations Unies. Nous sommes heureux de les voir participer activement aux efforts que nous entreprenons de concert pour donner à l'humanité stabilité et bonheur.

98. Il est certain que la convocation de trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale en l'espace d'un an représente une évolution marquante dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. C'est là l'expression de la conviction de la communauté internationale que les problèmes contemporains ne peuvent être résolus autrement que par la volonté collective et la coopération de tous les peuples du monde. Grâce à cette volonté et à cette coopération, on peut espérer qu'une atmosphère plus favorable à la coexistence et au développement règne, pour le plus grand bien des diverses sociétés. En outre, la convocation de ces sessions a apporté un caractère nouveau au concept de la démocratie dans le domaine des relations internationales. Il nous appartient donc aujourd'hui de réaffirmer cet esprit nouveau qui commence à se manifester à l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des problèmes et des différends internationaux. Notre organisation se montre plus sensible aujourd'hui à ces changements et à ces circonstances.

99. Le Gouvernement de la République arabe du Yémen a suivi avec grand intérêt les questions qui ont été au centre de la Conférence économique au sommet, qui s'est tenue à Bonn au mois de juin 1978, concernant les relations commerciales entre les pays industrialisés et les pays en développement. Nous avons porté un intérêt semblable aux efforts faits pour combattre le terrorisme international. De même, le Yémen accueille favorablement toute mesure destinée à protéger la sécurité des Etats non nucléaires. La délégation du Yémen souhaite donc plein succès aux négociations sur la limitation des armes stratégiques.

100. Etant l'un des fondateurs du mouvement des pays non alignés, la République arabe du Yémen demande une fois de plus au Gouvernement de la République populaire de Chine de se joindre à ce mouvement afin d'en rehausser le rôle progressiste et de le mettre à l'abri de toute déviation par rapport aux principes fondamentaux dont les bases ont été posées à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue à Bandoung en 1955.

101. Mon pays suit avec un intérêt tout particulier le processus de négociations qui se déroulent entre les représentants des pays développés et des pays en développement — que l'on appelle maintenant le dialogue Nord-Sud —, méthode nouvelle pour restructurer les relations économiques internationales et la coopération sur des bases justes et équitables.

102. Cependant, nous notons, non sans déception, les maigres résultats atteints jusqu'à maintenant. En fait, il n'y a pas eu de progrès dans les secteurs concernant le pouvoir d'achat des pays en développement, la création du fonds commun pour les produits de base et les dettes extérieures des pays en développement. Nous considérons cependant le dialogue Nord-Sud — et, du reste, toute la question de la coopération économique et technique entre les pays industrialisés et les pays en développement — comme une question négociable qui dépend au premier chef de la volonté politique conjuguée des uns et des autres de venir à bout des difficultés sur lesquelles porte actuellement le dialogue.

M. Kułaga (Pologne), vice-président, prend la présidence.

103. Dans l'intervalle, nous constatons que les pays industrialisés hésitent à entamer des négociations sur des questions fondamentales relevant du mandat du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, dénommé Comité plénier, pour l'instauration du nouvel ordre économique international. Cela explique en partie l'échec récent du Comité, qui n'a pu accomplir le mandat que lui avait confié la résolution 32/174 de l'Assemblée. Nous n'en continuons pas moins, cependant, à croire que le nouvel ordre économique international, tel que le définissent la Déclaration et le Programme d'action adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1974 [*résolutions 3201 (S-VI) et 3203 (S-VI)*], demeure l'unique cadre permettant de refondre et de reconstruire les relations économiques internationales sur une base de justice et d'équité dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière.

104. La période qui s'est écoulée depuis la trente-deuxième session ordinaire de cette assemblée est courte; cependant, elle a connu des changements et des événements

internationaux de vastes dimensions, et ceux-ci ne contribuent en aucune façon à créer une atmosphère d'optimisme.

105. Le recours aux méthodes de la guerre froide — comme le montre la naissance de zones de conflits et d'affrontements en Afrique et au Moyen-Orient, ajouté à l'escalade des armements nucléaires et classiques — a assombri les perspectives. Ces faits prouvent une fois de plus l'importance croissante de notre organisation, cadre idéal d'entente et de coopération internationale.

106. Le simple désir de débattre de nos problèmes et de nos soucis communs dans une instance ouverte et notre rencontre aujourd'hui en cette salle à cet effet devraient être considérés comme un pas positif dans la recherche des solutions les plus efficaces et les plus solides à ces problèmes et préoccupations, afin d'apporter à nos peuples la stabilité et le bien-être. Nous croyons cependant qu'il est un facteur bien plus important : il faut qu'existe la volonté politique collective sérieuse d'appliquer les accords auxquels nous arrivons dans cette assemblée. Nous devons rechercher inspiration et orientation dans les principes et les idéaux de la Charte, faute de quoi nos débats et nos discussions resteront stériles.

107. Les tentatives faites pour établir des sphères d'influence, auxquelles nous assistons aujourd'hui sur le continent africain et dans les zones australes d'accès à la mer Rouge, inquiètent profondément mon pays. Notre gouvernement, en plusieurs instances internationales — et plus particulièrement aux deux conférences des Ministres des affaires étrangères des pays islamiques non alignés —, a exprimé son désir de maintenir la mer Rouge en tant que zone de paix éloignée des conflits internationaux et des rivalités des grandes puissances. Cet objectif, que recherche également le gouvernement frère de l'Algérie pour ce qui est de la Méditerranée, coïncide avec la position d'autres pays frères et amis au sujet de l'océan Indien, que l'Assemblée générale a proclamé zone de paix [résolution 2832 (XXVI)].

108. Nous sommes sensibles aux différences qui existent entre les Etats de la région et qui sont imputables à des facteurs politiques et historiques légués par l'impérialisme. Nous estimons toutefois que l'intervention étrangère, quelles qu'en soient la forme et l'ampleur, constitue le facteur constant et principal qui se trouve à la base des problèmes politiques et de l'affrontement militaire que la corne de l'Afrique a connus au début de l'année. Le Gouvernement de la République arabe du Yémen a souligné son désir de dégager la région du conflit des grandes puissances, et il a pris l'initiative d'offrir ses bons offices pour résoudre les divergences qui séparent les Etats de la région. Le Gouvernement de la République arabe du Yémen a aussi suivi une politique de réserve devant les provocations réitérées et les complots, y compris la mise en place de troupes étrangères à des fins d'agression. Le dernier en date de ces actes de provocation a été l'assassinat tragique du regretté président Ahmed Hussein Al-Ghashmi. En faisant preuve de retenue, le Yémen a été conscient des visées de l'étranger et des dangers qui pourraient résulter d'une aggravation dans cette région stratégiquement importante.

109. Je voudrais parler à nouveau de la question de la sécurité et de la stabilité dans une région assez proche de la

corne de l'Afrique, le Moyen-Orient. Avec la permission du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, je citerai les remarques suivantes sur le Moyen-Orient, qui figurent dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“...l'ironie profonde de la situation au Moyen-Orient est que cette région historique à laquelle notre civilisation doit tant et qui demeure un immense et multiple réservoir de talents, en soit arrivée à constituer aussi un grave danger pour le reste du monde. Il faut qu'ensemble nous trouvions le moyen de libérer le Moyen-Orient et l'humanité tout entière de ce cauchemar qui n'a que trop duré.” [Voir A/33/1, sect. II.]

110. Israël, qui s'est taillé une place au Moyen-Orient par l'usurpation et l'agression, représente précisément ce cauchemar, ce cancer qui afflige la région tout entière et ses peuples.

111. Depuis l'installation de l'entité sioniste en Palestine par la terreur et l'occupation, la région du Moyen-Orient n'a jamais connu la paix ni la stabilité. Encouragé par les doctrines sionistes qui justifient le terrorisme et l'usurpation, Israël s'est livré à cinq guerres d'agression contre les Etats arabes voisins de la Palestine. L'objectif le plus récent de l'agression israélienne a été le Sud du Liban, où près de 2 000 civils innocents en ont été les victimes et où un demi-million de personnes se sont trouvées déplacées, sans parler des destructions par le feu de tout ce que le peuple libanais épris de paix avait construit dans cette région à la sueur de son front.

112. L'opinion publique mondiale, représentée par les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et autres instances internationales, a condamné l'agression israélienne contre la nation arabe. Les condamnations les plus récentes sont venues de la neuvième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Dakar du 24 au 28 avril 1978, et de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est déroulée à Belgrade en juillet dernier. Les deux Conférences ont demandé en outre le rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et le retrait des forces armées israéliennes de tous les territoires arabes occupés. Cette même idée a été soulignée dans le communiqué commun soviéto-américain publié en octobre 1977 après la déclaration de la Communauté économique européenne à Londres, publiée le 29 juin 1977.

113. Les peuples arabes revendiquent la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation; ils en réaffirment la nécessité, car ces résolutions expriment réellement les intérêts et les préoccupations de la communauté internationale. Le défi qu'Israël jette au consensus international quant à l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et le rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien est précisément le facteur qui a affaibli les Nations Unies et qui les ont détournées, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport à la présente session, de son objectif central qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

114. Ma délégation partage avec le Secrétaire général l'idée que, indépendamment des suites que pourraient avoir les

initiatives actuelles, en dernière analyse toutes les parties intéressées doivent se réunir et rechercher le moyen d'aller vers une solution permanente et juste. Seul Israël refuse une paix juste et la stabilité. Notre délégation voudrait en outre affirmer que, pour elle, une paix juste et durable doit se fonder sur les éléments suivants.

115. Premièrement, une paix permanente et juste doit comprendre le retrait total des forces ennemies israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville de Jérusalem.

116. Deuxièmement, une paix permanente et juste passe par le rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et la possibilité pour lui d'exercer ces droits, et avant tout le droit à l'autodétermination et à l'établissement de son autorité nationale en Palestine, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien.

117. Troisièmement, une paix permanente et juste doit comprendre la cessation de la création de colonies de peuplement juives dans les territoires arabes occupés, et l'élimination de toutes les colonies de peuplement créées depuis l'occupation, car elles sont illégales et ne devraient pas faire l'objet de négociations ni d'efforts stériles.

118. Quatrièmement, une paix permanente et juste doit signifier la cessation de tous les travaux de fouilles et de construction destinés à modifier les éléments démographiques et historiques des monuments de l'Islam arabe et des lieux saints. Notre délégation renouvelle donc son appel à toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, pour qu'elles adhèrent à la légitimité internationale afin d'entamer le dialogue dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et d'affermir ainsi les efforts de paix visant les objectifs véritables définis par la communauté internationale.

119. Nous tenons à souligner à nouveau que l'intransigeance d'Israël et sa politique d'expansion et d'agression, jointes au fait qu'il provoque des troubles divers dans les territoires arabes occupés et au Liban, ont fait obstacle à tous les efforts internationaux visant à la réalisation d'une paix juste et durable et ont également révélé la nature fasciste des dirigeants israéliens.

120. Les problèmes de l'impérialisme en Afrique du Sud restent une grande menace qui dépasse les nations africaines indépendantes et qui peut susciter un affrontement militaire dont l'ampleur débordera le continent africain pour entraîner d'autres régions du monde. Cela nous amène à défendre fermement le droit du peuple de Namibie à l'autodétermination et à la pleine indépendance, et à nous prononcer fermement en faveur de l'élimination du régime raciste illégal de Rhodésie du Sud. Il faut donner au peuple du Zimbabwe la possibilité d'exprimer librement son choix quant à son destin.

121. Selon cette perspective, la République arabe du Yémen appuie les efforts des Nations Unies et du Secrétaire général en vue de mettre fin à l'occupation de la Namibie par le gouvernement raciste sud-africain, et il a condamné à maintes reprises le gouvernement minoritaire blanc de Rhodésie. Le Gouvernement de la République arabe du

Yémen a accueilli favorablement en principe les propositions des cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité concernant la Namibie¹⁴, et il a souligné que Walvis Bay fait partie intégrante de la Namibie. Notre gouvernement dénonce également les machinations ourdies par le régime raciste d'Ian Smith sous prétexte de règlement interne, dans le but de priver le peuple du Zimbabwe de son droit à l'indépendance et à la règle par la majorité. Nous souhaitons souligner que la position intransigeante du Gouvernement de Pretoria en ce qui concerne l'indépendance de la Namibie et le maintien du gouvernement par la minorité illégale raciste en Rhodésie du Sud seront la cause directe de toute éruption de violence et de la poursuite de la lutte armée des peuples de Namibie et du Zimbabwe jusqu'à la liberté, l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale.

122. Le Gouvernement de la République arabe du Yémen affirme donc la nécessité d'appliquer la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité et de promouvoir les efforts de paix dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'assurer l'indépendance de la Namibie et de préserver son intégrité territoriale. Notre délégation lance également un appel au Royaume-Uni, en tant que puissance administrante en Rhodésie du Sud, pour l'engager à prendre toutes ses responsabilités en mettant fin au régime illégal d'Ian Smith et en transférant les pouvoirs aux représentants légitimes du peuple du Zimbabwe.

123. La République arabe du Yémen appuie le Secrétaire général dans ses efforts pour résoudre la question de Chypre de manière à assurer la sécurité des populations et à garantir à l'île son indépendance, son intégrité territoriale et son statut de non-alignement. Ces efforts devraient avoir pour base la reconnaissance des droits égaux des deux communautés, les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs.

124. La République arabe du Yémen a participé de manière active et positive aux diverses sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, elle a participé auparavant aux activités préparatoires de la Conférence en sa qualité de membre du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale en vue de conclure un accord international juste et acceptable régissant tous les aspects concernant les mers d'une manière conforme à la situation internationale contemporaine.

125. A la fin de sa sixième session, qui s'est tenue à New York du 23 mai au 15 juillet 1977, la Conférence a préparé ce que l'on a appelé depuis le texte de négociation composite officieux¹⁵. Notre délégation avait alors exprimé son manque de satisfaction à l'égard de certaines des dispositions du texte, surtout les passages concernant la navigation à travers les détroits internationaux, car ces dispositions portent atteinte au droit souverain des Etats dont les détroits se trouvent dans leurs eaux territoriales. Cependant, nous avons continué de participer à la Confé-

¹⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

¹⁵ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), documents A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

rence dans l'espoir d'arriver à un accord sur des dispositions équilibrées de nature à protéger les droits respectifs des diverses parties.

126. Avant la fin de la reprise de la septième session, qui s'est achevée à New York le mois dernier, la Conférence a reçu un coup sévère qui s'est manifesté par le désir de certains pays industrialisés d'appliquer de manière unilatérale des lois qui permettraient d'entreprendre l'exploitation des ressources des fonds marins dans les limites internationales de la zone. En tant que membre du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le Yémen appuie entièrement la déclaration faite par le Président du Groupe au cours de la session plénière de la Conférence le 15 septembre 1978¹⁶. Nous réaffirmons également la nécessité de respecter la Déclaration de principes contenue dans la résolution 2749 (XXV), qui déclarait que le fonds des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale constitue le patrimoine commun de l'humanité.

127. A la fin de novembre dernier, la première Conférence économique internationale pour examiner le plan quinquennal de développement de la République arabe du Yémen a eu lieu à San'a. Notre délégation tient à dire toute sa reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à la famille des Nations Unies pour leur participation et leur concours qui ont permis d'assurer le succès de la Conférence.

128. Notre gouvernement estime que le développement devrait avoir la plus haute priorité. Depuis le jour où la stabilité a été instaurée, en 1970, après huit années de souffrances et de troubles, tous les efforts ont tendu à éliminer le retard économique et social. Tenant compte de cet objectif, toutes les ressources humaines et matérielles disponibles et tout notre potentiel ont été affectés au développement. Nous avons promulgué en 1973 un programme de développement de trois ans comme point de départ d'une phase nouvelle fondée sur la planification du développement futur. Ce programme a connu un taux de croissance annuelle de 12,6 p. 100 du produit national brut.

129. Quant au plan quinquennal, dont le total est estimé à 16,7 milliards de rials du Yémen et auquel le président Ali Abdullah Saleh et le gouvernement accordent la plus grande attention, il poursuit la réalisation, pendant sa durée, des objectifs suivants : premièrement, édifier l'économie nationale et en faire reposer le développement sur les ressources locales; deuxièmement, développer un système concerté d'éducation et de formation; troisièmement, établir l'infrastructure nécessaire pour les routes et les communications.

130. Aux niveaux national et politique, notre pays a connu une grande évolution dans sa vie constitutionnelle. Nos dirigeants politiques sont désireux de poursuivre l'expérience de la démocratie représentée par le Conseil constituant du peuple et de l'encourager pour satisfaire les aspirations de notre peuple et son désir de connaître une vie réellement démocratique.

131. Dans la vie internationale, la République arabe du Yémen a cultivé des relations amicales avec les Etats

fraternels et amis. Notre politique établie est marquée par la modération, le sens des responsabilités et la volonté de régler nos différends par un dialogue véritable. Cependant, nous nous opposons à toute intervention dans nos affaires intérieures. Nous rejetons également de manière inflexible tout acte d'incitation contre d'autres Etats.

132. S'efforçant de donner la prospérité et la stabilité à son peuple, le Yémen reste conscient de ses engagements à l'égard des questions internationales qui accablent notre planète. Avec la coopération sincère de ses frères et de ses amis, il s'efforce d'endiguer les conflits régionaux qui font souvent naître des tensions et qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

133. A l'égard de ces questions, le Yémen trouve son inspiration dans sa foi dans les principes de la Charte et son vif désir de voir l'Organisation des Nations Unies, grâce à la volonté de tous, demeurer l'instance voulue pour venir à bout des questions les plus complexes. Cela nous amène à souligner la nécessité d'accroître le rôle des Nations Unies lorsqu'il s'agit d'appuyer la lutte des peuples pour la liberté, l'indépendance et l'autodétermination, conformément aux aspirations de notre génération qui souhaite que la justice, la paix et la stabilité règnent partout dans le monde.

134. M. RITHAUDDEEN (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord féliciter M. Indalecio Liévano pour son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Son élection à ce poste élevé est un hommage rendu à sa personne ainsi qu'au rôle constructif et positif joué par son pays, la Colombie, dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Je lui souhaite tout le succès possible dans sa tâche et je puis l'assurer que ma délégation lui accordera toute sa coopération.

135. Je voudrais également exprimer nos félicitations et nos remerciements au prédécesseur de M. Liévano, M. Lazar Mojsov, qui a présidé les délibérations de la trente-deuxième et des trois importantes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale avec efficacité et dévouement. Son importante contribution au succès de ces sessions lui a valu notre profonde admiration.

136. La délégation de la Malaisie se félicite de l'admission des Iles Salomon en tant que cent cinquantième Membre de notre organisation. L'accession de ce territoire à l'indépendance au mois de juillet de cette année est un bon présage pour les territoires non autorisés qui ne se sont pas encore libérés du joug du colonialisme. C'est un hommage rendu au rôle joué par les Nations Unies dans le domaine de la décolonisation. Ma délégation se réjouit de pouvoir bientôt coopérer étroitement avec la délégation des Iles Salomon, aussi bien à l'Organisation qu'à l'extérieur.

137. Nous avons l'habitude de nous réunir chaque année pour voir ce qui a été réalisé et exprimer ce que nous pensons de la situation mondiale actuelle. Encore que certains événements positifs se soient produits dans certains domaines, le bilan de la situation mondiale penche fâcheusement vers le passif. Le monde est toujours en proie à de nombreux conflits, à l'antagonisme, à la méfiance, à la pauvreté et au sous-développement. Notre ordre du jour est, cette fois encore, surchargé de questions importantes

¹⁶ *Ibid.*, vol. IX (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.V.3, 109^e séance plénière.

réclamant un examen urgent; il reflète essentiellement une situation d'incertitude et, dans certains domaines, un sentiment de déception. D'ailleurs, les pays non alignés, au cours de leur récente conférence, à Belgrade, en Yougoslavie, ont souligné la situation de crise générale du monde actuel [voir A/33/206 et Corr.1], alors que nous sommes encore confrontés au danger de résurgence de la politique de la guerre froide et que les tensions et les conflits persistent.

138. Le processus de la détente et de la paix mondiale continue d'être menacé par l'intensification des divisions et de rivalités entre les blocs et par l'escalade de la course aux armements. Nous ne nous faisons pas d'illusions quant aux obstacles qui se dressent encore sur la voie des efforts entrepris par notre organisation en vue de mettre fin à cette dangereuse évolution. Il est évident que les tensions, la méfiance et les soupçons accumulés au cours des années, séquelles des deux guerres mondiales, règnent toujours. Bien que cette situation soit toujours vraie, je ne pense pas qu'il faille nous laisser aller au découragement, même si nous avons connu des échecs. Mieux vaut faire appel à notre réserve de bonne volonté, faire un effort nouveau et nous attacher à trouver une solution viable aux problèmes urgents qui continuent de peser sur nous.

139. Alors que nous commençons la trente-troisième session, nous pourrions peut-être tirer un certain sentiment de satisfaction des tendances positives qui se sont fait jour au cours de cette année. D'autre part, nos débats ont été de plus en plus caractérisés par une volonté de faire la part des intérêts de chacun dans un esprit de tolérance et de compréhension. Nous avons prouvé que, grâce au dialogue continu dans lequel nous sommes engagés, nous pouvons travailler en harmonie plutôt que dans la division. C'est comme si nous étions maintenant engagés vers une nouvelle ère de coopération internationale positive.

140. Au cours de cette année, l'Assemblée générale a tenu d'importantes sessions extraordinaires, qui ont débouché sur des décisions ayant permis de faire progresser de façon évidente la coopération et la compréhension internationales. Les décisions de la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, nous permettent d'espérer que la paix et la sécurité mondiales seront renforcées grâce à la mise en route d'un processus de désarmement véritable. Certes, ces développements positifs sont la preuve universellement reconnue que les Nations Unies représentent pour nous le meilleur espoir de solution des conflits et des problèmes mondiaux. Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport :

"L'époque où nombreux étaient ceux qui doutaient qu'une action multilatérale pût à elle seule permettre de venir à bout de nos problèmes les plus graves est maintenant révolue. Utilisée convenablement, par exemple, l'Organisation des Nations Unies peut être l'instrument idéal pour vaincre une bonne part du sentiment de méfiance et d'insécurité qui rend insolubles tant de problèmes internationaux." [voir A/33/I, sect. I.]

141. Il faut reconnaître que la poursuite de la paix et de la sécurité internationales constitue, après tout, un processus dynamique et que c'est grâce à la coopération, à la compréhension et à la tolérance que nous pourrions nous

mettre à la recherche de solutions viables aux problèmes internationaux. Il est évident que l'importance de ce processus ne saurait être sous-estimée. Ma délégation espère qu'un élan nouveau lui sera donné au cours de cette trente-troisième session. Pour ma part, je voudrais réaffirmer l'attachement du Gouvernement de la Malaisie à cet objectif afin que nous puissions réaliser avec succès les buts et les objectifs des Nations Unies.

142. Certes, la poursuite de ce processus de coopération est rendue d'autant plus impérieuse que de graves problèmes subsistent au Moyen-Orient et en Afrique australe. Depuis trop longtemps, les peuples du Moyen-Orient n'ont pas connu la paix. C'est là une situation tragique qui a causé des souffrances indicibles à beaucoup d'êtres humains. Il est incontestablement du devoir de la communauté internationale de faire tout son possible pour parvenir à une solution d'ensemble durable qui permettrait de mettre fin aux souffrances de la population et lui donnerait la possibilité de vivre dans la paix et la sécurité.

143. C'est dans ce contexte que mon gouvernement accueille favorablement toute initiative visant à cet objectif. Ce faisant, je voudrais également rappeler ici notre position, à savoir qu'un règlement juste et général du problème ne pourra être atteint que s'il est fondé, en premier lieu, sur le retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés et, en second lieu, sur la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Nous maintenons également fermement qu'Israël doit cesser de dénaturer les caractéristiques naturelles, politiques, culturelles, religieuses et démographiques des territoires occupés.

144. La neuvième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, au mois d'avril de cette année, a formulé très clairement sa position. L'occupation illégale persistante des territoires arabes par Israël, y compris la ville sainte de Jérusalem, ne peut être acceptée. La ville sainte de Jérusalem, en particulier, est chère aux pays islamiques et aux musulmans du monde entier, et tout acte d'Israël visant à modifier le statut arabo-islamique de la Cité et à profaner les monuments islamiques doit être condamné.

145. La lutte contre le colonialisme, l'*apartheid* et le racisme demeure l'une des plus hautes priorités parmi les points inscrits à l'ordre du jour des Nations Unies. On ne peut que se féliciter du fait que l'on reconnaisse universellement la nécessité de prendre des mesures plus efficaces pour mettre un terme à cette situation anormale à notre époque. Le processus de décolonisation est d'une urgence croissante face aux tentatives acharnées des régimes colonialistes en vue d'enraciner leur régime minoritaire. En Afrique australe, la population continue d'être privée de ses libertés fondamentales et de ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance. Des tentatives en vue de mettre fin à la situation inacceptable régnant en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud ont été entravées par une politique plus répressive des régimes racistes et minoritaires présents.

146. Au début de cette année, nous espérions que la Namibie obtiendrait son indépendance. Mais une fois de

plus, nous sommes aux prises avec le régime raciste intransigeant et récalcitrant de l'Afrique du Sud, qui veut s'opposer aux efforts des Nations Unies en vue de parvenir à une transition pacifique vers le régime majoritaire et l'indépendance du pays. La décision de l'Afrique du Sud d'organiser ses propres élections en Namibie, au mépris des Nations Unies, est un sérieux obstacle au progrès vers la réalisation des propositions de règlement qui ont été acceptées. Il est évident qu'aucune indépendance ne peut être véritable sans la participation de la SWAPO.

147. Nous regrettons ces manoeuvres d'obstruction qui prouvent à l'évidence que le régime raciste n'est pas disposé à abandonner le contrôle illégal qu'il maintient sur le Territoire. Si l'Afrique du Sud continue dans cette voie, le Conseil de sécurité doit prendre une décision ferme pour imposer des sanctions obligatoires. De l'avis de ma délégation, les propositions du Secrétaire général visant à l'établissement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition fournissent les meilleurs moyens d'assurer la transition pacifique et ordonnée du territoire vers l'indépendance. Nous soutenons fermement ces propositions, qui figurent dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, récemment adoptée.

148. Il serait tragique que l'Afrique du Sud, à ce stade, fasse la sourde oreille et refuse de coopérer avec les Nations Unies en faisant obstacle aux opérations de maintien de la paix en Namibie. Nous demandons à l'Afrique du Sud de faire preuve de bonne volonté politique et d'aider la Namibie à accéder à l'indépendance dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité, afin que le peuple du Territoire puisse jouir de ses droits légitimes, qui lui ont été si longtemps déniés.

149. En Rhodésie du Sud, le règlement interne du régime raciste de Smith n'est qu'une supercherie et ne permettra jamais de parvenir à une solution juste du problème, ou alors il faudrait qu'il tienne compte des désirs de la majorité noire, y compris le Front patriotique. Le prétendu règlement interne n'est en fait qu'un plan délibéré et systématique en vue de consolider le gouvernement minoritaire raciste blanc. Nous rejetons cette position mensongère. Une solution durable du problème n'est possible que si elle tient compte du principe du gouvernement par la majorité, qui fera triompher le droit du peuple du Zimbabwe à l'autodétermination, à la justice, à l'égalité et à la liberté.

150. En Afrique du Sud, nous ne voyons aucun signe pouvant laisser espérer un changement de la politique d'*apartheid* du régime raciste. Au contraire, ce régime n'a fait qu'intensifier ses mesures de répression et créer des bantoustans destinés à priver la population du Territoire de sa citoyenneté et de ses droits légitimes. Il s'agit vraiment d'une situation tragique, dans laquelle des millions de personnes ne peuvent toujours pas jouir de leurs droits et ne peuvent pas vivre dans la paix, la justice et l'égalité. La Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui s'est tenue récemment, a condamné l'*apartheid* dans les termes les plus vifs et a demandé instamment que des mesures concrètes soient prises sur le plan international pour faire disparaître ce fléau [voir A/33/262]. Ma délégation a toujours soutenu qu'aucune mesure ne comprenant pas de sanctions économiques, y compris l'embargo sur le pétrole, ne pourrait être

efficace et faire changer la politique du régime sud-africain. Le Conseil de sécurité devrait examiner de toute urgence l'application de ces sanctions obligatoires avant que la situation ne dégénère en violence ouverte.

151. Dans le domaine du désarmement, le problème de l'escalade de la course aux armements constitue toujours une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Les principes et les priorités afférents aux négociations de désarmement arrêtés par la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement [voir résolution S-10/2], devraient être mis en application le plus tôt possible. Nous espérons que les organes délibérants et de négociation créés par la session extraordinaire accorderont la priorité à l'élaboration de mesures permettant de juguler la course aux armements, qui constitue un tel gaspillage, de faire cesser tous les essais d'armes nucléaires et de réduire les stocks d'armes nucléaires pour arriver à leur élimination totale. Je pense que l'Assemblée sera d'accord avec moi sur le fait qu'il est nécessaire et urgent d'agir tant de façon multilatérale, par une action concertée au sein de l'Organisation des Nations Unies qui a la plus grande responsabilité dans ce domaine, que de façon bilatérale, notamment entre les deux principaux Etats nucléaires dans le cadre des Négociations sur la limitation des armements stratégiques. Nous vivons dans un monde limité et les ressources libérées par la réduction des dépenses militaires pourraient certainement être affectées de façon utile au développement économique, notamment des pays en développement. Nous espérons voir bientôt conclure un traité global d'interdiction des essais et entreprendre les négociations en vue d'un désarmement véritable, et surtout un désarmement nucléaire, pour que nous puissions vivre dans un monde à l'abri de la menace constante de destruction.

152. Je passe à la situation dans la partie du monde dont je viens, l'Asie du Sud-Est. La Malaisie, comme tous les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, s'est toujours attachée à encourager l'amitié, la compréhension et la coopération entre les pays de l'Asie du Sud-Est. Nous estimons que c'est par le biais de la coopération régionale que nous pourrions conjuguer nos efforts et nos ressources pour assurer le bien-être de nos populations. L'Association est en fait extrêmement attachée au régionalisme et à tout ce qui peut traduire cette idée dans la pratique. Nous créons les conditions de nature non seulement à forger une plus grande compréhension, mais aussi à instaurer la paix et la stabilité à long terme dans l'intérêt de tous les pays de la région. Il s'agit d'une tâche que nous devrions tous partager. La participation de tous les pays de l'Asie du Sud-Est est d'autant plus impérieuse dans la situation actuelle, et ce n'est que par la coopération que nous pourrions agir de concert pour mettre sur pied une Asie du Sud-Est pacifique, prospère et stable, pour le bien-être de nos peuples.

153. La Malaisie s'attache également à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Le retour à une situation pacifique et stable dans la région constituerait une importante contribution à la réalisation de cette idée. Nous estimons que la création d'une telle zone libre de l'ingérence extérieure et de la rivalité des grandes puissances garantirait à la région une paix et une stabilité durables. L'on se souviendra que la session extraordinaire consacrée au désarmement a pris note de l'intérêt des pays

de la région à créer une telle zone en Asie du Sud-Est. Cette proposition reçoit, en fait, un appui croissant, et nous sommes certains que la discussion à cet égard permettra de faire des progrès sur la voie de son application.

154. Une tâche tout aussi importante, sinon plus, qui attend les Nations Unies dans les années à venir, c'est de se dédier entièrement à résoudre les multiples problèmes économiques internationaux qui existent, en poursuivant le dialogue Nord-Sud jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution à ces problèmes. Partant, il est non seulement souhaitable, mais également impérieux, pour les Nations Unies, en tant qu'instance internationale à participation universelle, de s'engager activement à prendre part aux négociations globales relatives à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, auquel mon gouvernement est particulièrement attaché. Pour cette raison, ma délégation réaffirme son appui total au mandat du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, ou Comité plénier, chargé de la création du nouvel ordre économique. Ce comité ne peut et ne doit pas échouer dans sa tâche, car il n'y a pas d'autre option, dans le cadre du système des Nations Unies, si l'Organisation veut jouer un rôle important et valable et contribuer de façon positive à encourager l'interdépendance économique mondiale.

155. Malheureusement, bien que l'on reconnaisse l'importance et la valeur de l'association de partenaires égaux en matière de coopération économique internationale, peu de progrès ont été réalisés en pratique pour mettre cette égalité en application. L'état d'affaires insatisfaisant, de même que le manque de progrès véritables dans d'autres domaines inhérents à l'instauration du nouvel ordre économique international, est la source de graves préoccupations pour les pays en développement, comme le montre la déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui s'est réuni à New York, le 29 septembre dernier [A/33/278, annexe]. Les difficultés rencontrées par les pays en développement sont accrues du fait de la stagnation actuelle de l'économie mondiale, qui résulte principalement de politiques économiques divergentes et non coordonnées suivies par les principaux pays les plus développés industriellement, qui n'accordent pas l'attention et l'égard voulus aux intérêts des pays en développement. Il semble ironique, et même incroyable, que ce qui s'est produit au cours des dernières années et se produit encore sur la scène économique internationale soit en contradiction directe et tout à fait à l'encontre de ce que les pays en développement réclament à grands cris.

156. A nos yeux, il n'y a qu'une façon de surmonter les problèmes chroniques qui sont responsables de la situation chaotique de l'économie mondiale. Cette panacée n'est autre que le changement complet et fondamental des structures du cadre démodé des relations économiques internationales, et cela ne peut être réalisé qu'avec la création d'un nouvel ordre économique international.

157. A cette fin, nous prions les pays développés de faire preuve, plus qu'ils ne l'ont jamais fait auparavant, d'une bonne foi politique sincère et véritable et de s'engager de façon positive à négocier sérieusement avec les pays en développement pour aboutir à des accords concrets mutuellement profitables sur les nombreuses questions qui font actuellement l'objet du dialogue Nord-Sud, en vue de leur trouver une solution durable.

158. Une question qui préoccupe particulièrement ma délégation est la création du fonds commun et celle du Programme intégré pour les produits de base¹⁷, dont l'importance n'a pas besoin d'être soulignée à la majorité des pays en développement qui se trouvent ici. Nous espérons que la reprise de la conférence de négociations sur le fonds commun, prévue pour le mois prochain, aboutira à la décision de mettre rapidement le fonds en opération.

159. D'autres questions tout aussi importantes pour les pays en développement ont trait aux négociations multilatérales de commerce, au transfert de ressources en termes réels aux pays en développement, à la dette et aux problèmes alimentaires de ces pays, à la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée, à la réorganisation du système monétaire et financier international et aux préparatifs appropriés de la nouvelle stratégie de développement international. Nous espérons que les négociations sur ces problèmes entreprises dans leurs instances respectives aboutiront, dès que possible et avant 1980, à des progrès réels, de façon que la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir cette année-là puisse être assurée du succès.

160. M. CONTEH (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation de la Sierra Leone, et par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais adresser à M. Liévano nos plus chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Non seulement il apporte à ces importantes fonctions des états de services remarquables, mais il représente également un pays, la Colombie, et une région, l'Amérique latine, qui n'ont pas peu contribué à l'élaboration et au développement des règles suivies par notre communauté internationale dans la recherche d'un monde meilleur. Nous sommes donc certains qu'il s'acquittera de ses fonctions avec la sagesse et la patience nécessaires.

161. Je voudrais également exprimer l'appréciation du Gouvernement de la Sierra Leone pour le rôle exceptionnel qu'a joué le prédécesseur de M. Liévano, M. Lazar Mojsov, président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Sa tâche a été indéniablement très lourde puisqu'il a dû présider non seulement la trente-deuxième session ordinaire, mais aussi les trois sessions extraordinaires, tâche dont il s'est acquitté avec beaucoup d'endurance, de savoir-faire et de ténacité. Nous lui devons beaucoup.

162. Fondée il y a 33 ans, l'Organisation des Nations Unies représente la plus récente et la plus complexe des tentatives constamment entreprises par l'homme pour trouver un milieu représentatif qui mette en harmonie les politiques, les intérêts et les actes contradictoires d'un monde composé d'Etats-nations. Dans le cadre de ces efforts, nous nous retrouvons ici tous les ans pour évaluer les progrès et les perspectives de cet objectif.

163. La recherche de celui-ci a toujours été marquée par des épreuves et des tribulations, faisant parfois naître le

¹⁷ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

désespoir et le cynisme, allant même parfois jusqu'à jeter des doutes sur la pertinence de l'Organisation elle-même qui a dû se heurter également aux rivalités de la guerre froide et à d'autres forces de division.

164. De même, notre organisation, prise par le flux et le reflux des réalités de la politique internationale mettant en jeu des blocs militaires et idéologiques rivaux, a dû opérer une retraite tactique par rapport à ses responsabilités primordiales en matière de sécurité collective. Cependant, puisant sa vitalité dans les dispositions de la Charte et renforcée par la concordance de l'acceptation donnée à ses innovations et la hardiesse de la nature et de la personnalité de ses principaux dirigeants, l'Organisation des Nations Unies a survécu aux assauts et s'est employée à transformer les relations entre Etats, qui sont passées de l'affrontement à la coopération et à un souci accru du bien-être individuel. Cette transformation représente à nos yeux l'un des plus grands hommages pouvant être rendu à l'Organisation des Nations Unies en cette trente-troisième année de son existence.

165. Parallèlement à cet effort de coopération et, puisant une fois de plus son inspiration dans les dispositions de la Charte, l'Assemblée générale, dans sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, maintenant célèbre, a transformé en un article de foi le droit à l'autodétermination de tous les peuples, légitimant ainsi le processus de décolonisation.

166. Aujourd'hui, après 33 ans — l'espace d'une génération —, l'intensité de la guerre froide diminue, mais un frein doit lui être imposé; le développement économique est le principal objectif; l'élimination du colonialisme et du racisme sont ses buts politiques.

167. C'est sur cette note, et à la veille du trente-troisième anniversaire de notre organisation, que la déclaration de la Sierra Leone souhaite la bienvenue aux Iles Salomon dans cette communauté des nations. Nous félicitons le peuple et le Gouvernement des Iles Salomon. Nous applaudissons particulièrement ce passage pacifique de la domination coloniale à un état d'indépendance et de souveraineté.

168. Cependant, à nos yeux, il convient de relever qu'en cette fin du vingtième siècle des Etats-nations continuent de se dégager de la domination coloniale. Ainsi se vérifie le fait qu'il existe encore dans notre monde des régions où l'homme est assujéti par l'homme.

169. Mon gouvernement considère donc comme très inquiétant le fait que les problèmes racistes et coloniaux en Afrique australe continuent d'échapper aux solutions que notre organisation prescrit tous les ans. L'apparition de M. Pieter W. Botha, l'un des tenants les plus durs de l'*apartheid*, en tant que premier ministre de l'Afrique du Sud ne peut, à notre avis, que signifier un nouveau raffermissement des bastions du racisme. Si, comme nous le prévoyons, M. Botha présidera au déni constant des libertés humaines fondamentales et des droits de l'homme à l'encontre de millions de Noirs d'Afrique du Sud, dans la croyance erronée de la supériorité d'une race sur l'autre, la menace à la paix et à la sécurité internationales qui a toujours été posée par ce régime assumera des dimensions encore plus grandes et plus effrayantes.

170. En continuant son occupation de la Namibie, en refusant le retrait sans condition de toutes ses forces de ce territoire, en violant systématiquement l'intégrité territoriale du peuple de la Namibie, l'Afrique du Sud exacerbe une situation qui est déjà à la limite du désastre et d'un affrontement violent aux vastes répercussions.

171. Une fois encore notre assemblée doit examiner sa position en ce qui concerne l'Afrique du Sud, sur la toile de fond d'événements qui se sont produits au cours de l'année écoulée et des renseignements qui nous sont parvenus à leur sujet. Notre assemblée doit condamner la décision prise récemment par l'Afrique du Sud de poursuivre ses propres plans pour une prétendue indépendance de la Namibie. Nous sommes convaincus que l'Afrique du Sud croit pouvoir flouer l'opinion publique internationale parce qu'elle sait qu'elle a des collaborateurs, connus ou occultes, dans certains milieux. Du reste, d'après une liste publiée récemment par les Nations Unies¹⁸, 500 sociétés et plus sur 593 qui ont violé l'embargo proclamé contre le régime raciste ont leur siège dans deux pays seulement.

172. Je saisis cette occasion pour exprimer l'appui du Gouvernement de la Sierra Leone à la résolution 435 (1978) récemment adoptée par le Conseil de sécurité sur la Namibie. Cette résolution marque, à notre avis, un nouveau jalon dans la recherche d'une solution pacifique permettant à la Namibie de passer à l'état de nation. Nous sommes convaincus que, si toutes les parties intéressées adhèrent aux dispositions de cette résolution, nous pourrions voir parmi nous l'année prochaine une Namibie indépendante et souveraine, et il faut que l'Afrique du Sud le comprenne coûte que coûte. La communauté internationale doit prouver qu'elle s'est engagée irrévocablement à la réalisation de cet objectif. Cela dit, vous me permettez de réaffirmer une fois de plus notre soutien à la SWAPO, que nous considérons comme le seul représentant légitime du peuple namibien.

173. La persistance du régime illégal d'Ian Smith en Rhodésie constitue un autre problème éternel et épineux qui fait partie de la triste et troublante situation en Afrique australe et qui retient depuis de nombreuses années l'attention de notre organisation. Nous n'aurions jamais pensé que la déclaration unilatérale d'indépendance de 1965, qui avait été condamnée et rejetée à l'unanimité par la communauté mondiale, pourrait survivre si longtemps.

174. Ma délégation, l'an dernier, avait même exprimé des doutes quant à la concrétisation de ce "règlement interne" alors envisagé par Ian Smith. A notre consternation et malgré le jugement perspicace de l'humanité éclairée, un prétendu règlement interne a été concocté en toute hâte et, comme nous l'avions dit, il se révèle être un désastre absolu et une recette parfaite de guerre civile. Loin d'arrêter la guerre, comme on l'avait prédit aveuglément, la violence n'a fait que s'intensifier et les effusions de sang se sont multipliées de manière alarmante. La responsabilité de cette tragique détérioration de la situation retombe très nettement sur les épaules de M. Smith et de ses complices.

175. Il est donc fort regrettable d'entendre le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth du

¹⁸ Voir document E/CN.4/Sub.2/415.

Gouvernement de Sa Majesté britannique déclarer, comme il l'a fait la semaine dernière [10^e séance], que le Royaume-Uni n'avait jamais administré la Rhodésie, alors que tous les faits témoignent du contraire. Les Nations Unies, du reste, se sont saisies du problème à la demande et sur l'invitation du Royaume-Uni, celui-ci reconnaissant par là sa responsabilité.

176. Etant donné des révélations récentes quant aux activités de certaines sociétés multinationales, il est absolument clair, hélas, que, si le Royaume-Uni s'était fidèlement acquitté de ses responsabilités dans l'application des sanctions auxquelles il avait demandé à la communauté internationale de se joindre, la rébellion de Rhodésie aurait été réprimée depuis longtemps, en raison notamment des assurances données alors à la communauté internationale que la rébellion prendrait fin "en quelques semaines plutôt qu'en quelques mois".

177. Nous réaffirmons que le Gouvernement de la Sierra Leone continuera d'appuyer les combattants de la libération, et nous rendons un hommage reconnaissant aux Etats de première ligne pour l'héroïque sacrifice qu'ils consentent au nom de la liberté et de la dignité humaine. Nous les saluons.

178. Je n'essaierai pas de faire ici l'inventaire des événements nombreux et importants qui se sont produits depuis que j'ai présenté, l'an dernier, à l'Assemblée¹⁹ les vues de mon gouvernement sur cette question inquiétante que représentent le Moyen-Orient et les tensions qui s'y manifestent. La Sierra Leone a suivi avec le plus vif intérêt les divers efforts déployés pour assurer la recherche d'une paix durable, juste et équitable au Moyen-Orient. Je pense que la communauté internationale avait placé quelques espoirs dans les vastes possibilités de paix suscitées par la visite historique du Président de l'Egypte, M. Sadate, à Jérusalem, il y a près d'un an.

179. La série de négociations entre divers cadres des gouvernements israélien et égyptien qui a suivi cette visite a, à des degrés divers, encouragé les espoirs du monde quant à la paix, mais ces négociations sont toujours restées vagues et peu concluantes. Plus récemment, les réunions au sommet de Camp David dont on a tant parlé ont donné lieu à des accords que les participants eux-mêmes interprétaient de manière différente avant même que l'encre eût séché sur les documents en question.

180. Malgré toutes ces activités, il faut constater que la paix totale au Moyen-Orient reste tout aussi insaisissable aujourd'hui qu'elle l'était il y a un an. Bien que nous apprécions les efforts déployés à Camp David pour essayer d'instaurer la paix dans cette partie de notre monde troublé, nous pensons cependant que les questions qui se posent sont en fait plus larges et plus vastes que ne l'ont pensé les participants à Camp David et qu'il faut donner à une paix juste, honorable et durable un cadre beaucoup plus ample.

181. Ce fait incontestable ne fait que souligner la nécessité brûlante d'intensifier les efforts de paix, d'élargir la base

représentative de la participation aux futures négociations de paix, ainsi que la nécessité de maintenir dans une perspective plus claire les idéaux et les principes si importants qui ont dicté et marqué la lettre et l'esprit de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

182. Ma délégation estime que la paix est indivisible : ou bien elle est entièrement maintenue, ou bien elle est entièrement sacrifiée. Il ne peut pas y avoir de moyen terme. Pour que la paix soit permanente, pour que la paix soit juste et équitable, pour que la paix soit honorable, les préoccupations et les droits inaliénables de toutes les parties intéressées doivent être prises en considération et dûment garanties. Notre reconnaissance du droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et reconnues découle de cette conviction. Parmi les ironies de notre temps, l'une des plus grandes est qu'Israël, alors que son droit à l'existence est accepté de toutes parts, refuse le même droit aux Palestiniens et soumette la réalisation de leurs justes aspirations à avoir leur propre Etat au caprice et à l'incertitude de longues négociations.

183. Qu'il me soit permis de dire que la résolution 181 (II) de 1947 posait en principe la création de deux entités : un Etat juif et un Etat palestinien arabe, Jérusalem étant *corpus separatum*. Et nous pensons que le respect de l'esprit et de la lettre de cette résolution demeure la clef de la paix au Moyen-Orient.

184. Nous avons toujours pensé, et je tiens à le répéter ici, que l'établissement et la reconnaissance universelle d'un Etat palestinien sont la condition *sine qua non* d'une paix permanente au Moyen-Orient. Nous pensons que l'occupation persistante par Israël de toutes les terres arabes acquises par la force ne peut que faire obstacle à la recherche de paix et entretenir l'instabilité éternelle de la région.

185. Par conséquent, tout en rendant hommage à ceux qui déploient des efforts sincères en vue de la paix, nous tenons à dire qu'une formule de paix généralement acceptable au Moyen-Orient doit reposer sur l'acceptation et l'application du droit du peuple palestinien à l'autodétermination dans son propre Etat.

186. Passant maintenant aux problèmes de la coopération et du développement économique, je voudrais parler, en particulier, des questions qui touchent l'interdépendance et la coopération entre les divers groupes de pays. Nous estimons que ces questions devraient rester au centre d'un débat intelligent au sein du système des Nations Unies. Pour commencer, le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/33/1], a relevé que, pendant l'année écoulée, les résultats réalisés dans la recherche du nouvel ordre économique international et le progrès du dialogue Nord-Sud n'ont pas été à la mesure des efforts que nous avons déployés dans ces domaines.

187. Cette constatation décevante illustre à merveille une situation qui caractérise notre organisation : lorsqu'on étudie les problèmes affectant les privilèges et la puissance économique, les hésitations, que certaines parties manifestent au moment de la rédaction et qui donnent lieu à des réserves au moment de l'adoption, deviennent des obstacles insurmontables à l'étape de la mise en oeuvre.

¹⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 17^e séance, par. 106 à 147.

188. Cette affirmation est corroborée par le fait que le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale n'a pas encore été en mesure de faire des progrès, parce que les délégations n'ont pu se mettre d'accord sur une interprétation commune du sens et de la portée de la résolution même qui a été à l'origine de la création du Comité, même si, à notre avis, l'ambiguïté était minimale, pour ne pas dire inexistante.

189. L'histoire de notre organisation abonde d'exemples analogues où des mesures pratiques sont rendues inopérantes et où toute action se trouve paralysée parce que les parties intéressées ayant des opinions diamétralement opposées avancent des solutions aux problèmes universels dans une atmosphère de récrimination mutuelle.

190. Lorsque les Nations Unies se sont dressées, tel un phénix renaissant des cendres de la dernière conflagration mondiale, la communauté internationale était résolue "à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples". Depuis ces premières années, les termes mêmes de la Charte, le libellé de nos résolutions et de nos décisions se sont vu attribuer autant d'interprétations qu'il y avait d'intérêts en jeu.

191. De plus, la portée des premières résolutions sur la promotion du progrès économique et social semblait indiquer que les nations avancées souhaitaient avant tout reconstruire la force industrielle et la prospérité matérielle de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale et du Japon, ceux que nous appelons de façon elliptique, dans notre dialogue courant, "le Nord". S'il est vrai que les institutions mises sur pied à Bretton Woods étaient destinées à renforcer les relations économiques traditionnelles dominées par les économies de marché des pays développés, on ne saurait nier que, depuis ces premières années, l'Assemblée générale et son Conseil économique et social se sont penchés sur l'amélioration et le progrès du bien-être économique et social des peuples du monde.

192. La douzième session de l'Assemblée générale avait tenté de réaffirmer les principes de la Charte et d'en étendre l'interprétation à une promotion significative du développement économique international. Cette tentative était vague, indéfinie et indéterminée. A la lumière de l'expérience, on peut dire que les résolutions adoptées par l'Assemblée à sa quatorzième session étaient fort en avance sur la pensée générale de l'époque.

193. Malgré l'engagement qui a réellement caractérisé nos efforts, le programme pour la première Décennie des Nations Unies pour le développement [résolutions 1710 (XVI) et 7515 (XVI)] — et, je dirai même, la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] — est demeuré davantage sur le plan des souhaits que de la pratique. Le montant total net des ressources financières allant du Nord vers le Sud est resté cruellement en deçà des objectifs spécifiés dans la Stratégie, et, malgré l'augmentation générale de la croissance économique au cours des 30 dernières années, la promesse des années 60 n'a pas été tenue au cours des années 70 et l'écart entre les aspirations et les réalisations n'a fait que grandir.

194. Avec votre permission, je voudrais saisir cette occasion pour marquer la reconnaissance du Gouvernement de la Sierra Leone au Gouvernement de Sa Majesté britannique pour la décision qu'il a prise de renoncer à la dette des pays en développement les plus pauvres. C'est là, à notre sens, une décision animée du meilleur esprit et qui va dans la bonne voie. Dans le même ordre d'idées, nous félicitons les autres pays qui ont déjà suivi cet exemple.

195. L'adoption, en 1974, de la résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats a représenté la base fondamentale morale qui, nous l'espérons, devait appuyer le Programme d'action adopté à la fin de la sixième session extraordinaire [résolution 3202 (S-VI)] et, en même temps, reprendre l'élan donné par la septième session extraordinaire. Et nombre d'entre nous attendaient beaucoup de ce que nous croyions être le début d'une nouvelle restructuration économique internationale pour une répartition plus équitable des ressources humaines et financières. Là encore, les faits nous ont déçus et les résultats n'ont pas répondu à nos aspirations, malgré les preuves de bonne volonté qui se sont manifestées depuis lors. Les réserves qui ont été exprimées par certains Membres lors de l'adoption de ces deux résolutions ont provoqué des hésitations, de leur part, et ont en fin de compte élevé des obstacles sur la voie que nous suivions.

196. En d'autres termes, cela signifie que nous commençons à penser, dans le tiers monde, que nous ne pouvons pas accorder trop de confiance à la volonté des pays riches et industrialisés d'apporter véritablement des changements réels dans la condition et la qualité de la vie des peuples des pays en développement. Les pays en développement sont donc constamment à la recherche d'une stratégie pour leur confiance en soi et leur indépendance au moyen de la coopération régionale.

197. Malgré cette évaluation, la délégation de la Sierra Leone garde toute confiance dans le système des Nations Unies, dans sa capacité de réorienter ses efforts et de les intensifier dans les domaines où ce système a déjà remporté certains succès dans la réalisation de notre objectif, à savoir assurer un développement qui se soutienne par lui-même dans le domaine de la qualité de la vie et d'une application généralisée des bienfaits de la science et de la technique moderne.

198. Permettez-moi dans ce contexte de me référer à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui se poursuit actuellement. La mer reste un des derniers réservoirs des ressources de la terre qui vont s'amenuisant. La manière dont ces ressources devraient être exploitées d'une manière ordonnée au bénéfice de l'humanité dans son ensemble demeure la tâche essentielle de l'actuelle Conférence sur le droit de la mer. La Conférence elle-même représente un effort déterminé de coopération internationale en vue d'élaborer un cadre juridique international devant empêcher les conflits internationaux dans notre entreprise d'exploitation de la mer et de ses ressources. C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la Sierra Leone apprécie toute tentative de législation nationale unilatérale tendant à exploiter les ressources du fond des mers non seulement comme un acte malvenu et inapproprié, mais aussi comme un acte qui saperait les travaux de la Conférence elle-même et risquerait d'en

compromettre les résultats jusqu'ici obtenus. Une telle tentative doit être, selon nous, désapprouvée.

199. La Conférence a pratiquement terminé l'essentiel de ses travaux, mais le système d'exploration et d'exploitation du fond des mers et la démarcation extérieure du plateau continental sont des problèmes qui attendent encore une solution. La délégation de la Sierra Leone demande donc que soit accompli un effort de coopération authentique afin de trouver une solution commune dans l'esprit de Caracas. Nous espérons que ces efforts porteront bientôt leurs fruits, parce que les négociations prolongées tendant à conclure une convention ont lourdement grevé les ressources de pays comme le mien.

200. Au cours des 30 dernières années, les réalisations des Nations Unies dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale ont été nuancées. Toutefois, la délégation de la Sierra Leone est certaine que des progrès sont encore possibles pour instaurer un nouvel ordre économique international. Dans le cadre du Comité plénier, des progrès sont possibles sur la base d'une certaine concordance apparente d'intérêts communs, comme l'interdépendance qui unit toutes les économies et la nécessité de libéraliser les pratiques commerciales, compte tenu des intérêts des pays en développement. Plus importante encore est la nomination, cette année, du Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale. Cette nomination est le résultat de deux années de négociations laborieuses sur la meilleure manière de mettre certains organes des Nations Unies en mesure de mieux répondre aux nécessités, voire aux exigences, des pays en développement. C'est là, à mon sens, un pas dans la bonne direction. Nous espérons que la nomination du nouveau Directeur général assurera une direction efficace aux diverses composantes du système des Nations Unies dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale. Ma délégation tient en outre à exprimer l'espoir que le Directeur général recevra l'appui de toutes les institutions pertinentes et aura l'occasion d'opérer une coordination générale dans le cadre du système pour assurer une approche intégrée aux problèmes du développement et de la coopération économique internationale. Le Gouvernement de la Sierra Leone attend donc avec intérêt la session extraordinaire qui doit être convoquée en 1980.

201. Ma délégation voit une réelle contradiction entre le développement économique qui, selon nous, doit représenter un objectif primordial des Nations Unies, et le coût stupéfiant de la course aux armements, qui s'élève annuellement, à l'heure actuelle, à près de 400 milliards de dollars.

202. Au fil des ans, mon pays, de même que d'autres pays non alignés, a compris de mieux en mieux la grave menace que fait peser à la paix et à la sécurité internationales cette accumulation constante d'armes. En outre, cette accumulation, au moment où les ressources économiques du monde diminuent, continue d'engloutir une part considérable des ressources vitales pour le développement économique. Les budgets militaires de nombreuses nations, grandes et petites, mais particulièrement des grandes puissances, continuent d'augmenter en progression géométrique.

203. Par conséquent, lorsque l'Assemblée générale a tenu sa dixième session extraordinaire cette année — la première

session de cette sorte sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, consacrée au désarmement —, elle a marqué l'aboutissement de 17 années d'appels incessants lancés par les pays non alignés en faveur d'une conférence mondiale du désarmement, et la session a apporté un rayon d'espoir à l'humanité.

204. Chacun des 129 orateurs qui ont participé au débat de cette session ont constaté que la seule garantie de survie résidait dans le désarmement et que la seule guerre que l'humanité pouvait se permettre de livrer à l'heure actuelle était celle de la survie.

205. Mon pays a donc plaisir à constater que le Document final issu de cette session [résolution S-10/2] a reconnu ce souci universel et prévu la création d'un organe de délibérations ainsi que d'un organe de négociations à composition élargie, pour aborder ce problème de façon plus efficace.

206. Nous considérons que cette session extraordinaire consacrée au désarmement a été, par ses résultats, un événement essentiel; mais nous persistons à croire qu'il reste encore beaucoup à faire pour freiner la course aux armements et pour utiliser les ressources ainsi libérées au service d'un développement économique équitable. A notre avis, c'est là l'une des gageures les plus passionnantes qui s'offrent au monde.

207. Aux termes de cette intervention, alors que l'Organisation des Nations Unies entre dans sa trente-troisième année, face à un ordre du jour de plus en plus chargé, ma délégation voudrait exprimer l'espoir que notre organisation relèvera avec force et courage le défi qui se présente à elle, et que, ensemble, grandes et petites nations, fortes et faibles, riches et pauvres, mais néanmoins également souveraines au titre de notre charte, nous nous acquitterons de nos obligations à l'égard de l'humanité, nous apprendrons comment désarmer et désarmerons en fait, de façon à libérer les ressources qui font cruellement défaut, dans l'intérêt de la prospérité de l'humanité.

208. La tâche qui nous incombe n'est pas seulement d'assurer la limitation des conflits et d'éviter ces derniers, mais, fondamentalement et dans le contexte de l'action internationale, d'étudier et de résoudre des problèmes tels que ceux du plein emploi, de la suppression des maladies, de l'élimination de la faim et de l'application des énormes ressources énergétiques du monde à des fins pacifiques, pour la plus grande gloire de l'homme. Ma délégation est convaincue que notre organisation est particulièrement bien placée pour s'acquitter de cette tâche.

209. Qu'il me soit permis une fois encore de proclamer la foi du Gouvernement de la Sierra Leone dans les Nations Unies et dans leur adaptation constante au monde moderne. Nous voulons exprimer ici notre reconnaissance à notre inlassable Secrétaire général et à son dévoué personnel pour les efforts qu'ils déploient afin de nous aider à nous rapprocher des objectifs que l'humanité mérite d'atteindre sur notre planète, la terre.

210. M. SAUDE MARIA (Guinée-Bissau)²⁰ : Je me réjouis particulièrement de pouvoir à mon tour féliciter le

²⁰ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Président pour son élection aux éminentes fonctions de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le choix unanime qui s'est porté sur sa personne est le témoignage le plus éloquent de sa compétence et offre ainsi à son dynamisme un nouveau terrain d'action à la mesure de ses qualités et de son expérience d'homme d'Etat.

211. Je voudrais aussi rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. Mojsov, qui a eu le grand et rare privilège de diriger quatre sessions de notre assemblée, qui lui ont permis de confirmer sa réputation de diplomate avisé, sa compétence et son dévouement à la cause de la paix et du progrès de l'humanité.

212. Ma délégation est heureuse d'accueillir les Iles Salomon, qui occupent la place qui leur revient de droit et jouent le rôle qui leur incombe dans le concert des nations, et voudrait leur exprimer sa volonté de coopération, conformément aux idéaux et aux principes de notre charte.

213. Ma présence à cette tribune m'offre également l'agréable occasion d'exprimer, une fois de plus, au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, notre amitié et notre confiance, et de lui réitérer la haute appréciation du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau pour les résultats obtenus et les efforts inlassables qu'il déploie en vue de trouver des solutions justes aux problèmes que connaît la communauté des nations. J'aimerais le féliciter pour la compétence et le dynamisme dont il a toujours fait preuve dans l'accomplissement de sa haute et difficile mission.

214. L'attention des peuples africains, dans la mesure où ils ne sont pas confrontés à des problèmes économiques, se porte sur les nombreux conflits que connaît ce continent.

215. En effet, au moment où la communauté internationale, consciente des dangers qui la menacent, se penche sur le problème de la paix, parce que celle-ci est la base indispensable à l'instauration d'un monde de justice et de progrès, un glissement géographique de la tension mondiale s'est opéré en direction de l'Afrique et a provoqué l'éclatement de nouveaux foyers de tensions et des déchirements des plus meurtriers.

216. Et si certains d'entre nous, en raison de la balkanisation de l'Afrique, s'étaient habitués à l'existence de petits conflits, ici et là, la nature même et les dimensions alarmantes des derniers événements nous interdisent toute passivité et nous incitent à plus de réalisme et de sérénité. Mais, à notre avis, tout différend qui pourrait surgir entre les Etats africains doit trouver une solution juste et pacifique conformément à l'esprit de dialogue et de tolérance propre aux traditions africaines.

217. L'Afrique, bien sûr, veut contribuer à la création d'un monde moderne de progrès et de bonheur pour tous. A cause de son retard technologique, elle a besoin d'être aidée et soutenue dans ses efforts de développement. Mais cette coopération dans la solidarité et le respect mutuel, que nous appelons de tous nos vœux, ne doit pas faire l'objet de marchandages ni être subordonnée à une alliance idéologique, car il n'est pas dans l'intérêt des Etats africains d'appartenir à tel ou tel camp. C'est ce qui explique

l'appartenance de tous les Etats africains indépendants au mouvement des non-alignés. La formation de blocs en Afrique ne peut en effet que susciter des rivalités et remettre en cause l'unité africaine que, justement, tous les Etats africains sont décidés à construire pas à pas.

218. Car seule cette unité peut constituer une arme efficace pour combattre toute convulsion idéologique, toute tentative de division, toute ingérence extérieure, en un mot, toute action contraire à l'épanouissement de la personnalité africaine, à l'indépendance et au développement de l'Afrique.

219. C'est précisément parce que nous sommes conscients de la responsabilité morale qui incombe aux pays indépendants d'Afrique dans la lutte pour la libération totale de ce continent et parce que nous connaissons l'importance de la contribution qu'ils pourraient apporter à l'accélération de ce processus, que nous percevons la nécessité de préserver l'Afrique des antagonismes idéologiques qui, se greffant sur les difficultés qui assaillent son économie et rendent son développement difficile, peuvent faire dévier ces peuples africains du rôle historique qu'ils doivent jouer dans l'avènement d'une Afrique totalement libre et prospère.

220. C'est donc dans le but de participer du mieux possible à la libération des peuples opprimés et à l'élimination de la politique de discrimination et d'*apartheid* que nous voulons favoriser l'éveil d'une conscience communautaire et rassembler nos forces afin d'agir dans la solidarité pour la défense des droits fondamentaux de l'homme et pour l'autodétermination des peuples.

221. La situation en Afrique australe, qui demeure l'une des préoccupations essentielles de notre organisation, n'a pas connu les progrès indispensables à l'instauration d'un climat de paix dans cette région.

222. En Afrique du Sud, nos frères africains souffrent encore dans les innombrables prisons de l'*apartheid*. Mais est-il nécessaire de décrire les crimes de génocide perpétrés par le régime sud-africain ?

223. La communauté internationale les connaît, elle qui, depuis de nombreuses années, a décidé de conjuguer ses efforts en vue de l'isolement du régime raciste de Pretoria et de créer les conditions favorables au remplacement du système arbitraire et répressif en place par un système plus juste parce que répondant aux aspirations de la majorité de la population, par un système plus humain parce que fondé sur la dignité et le respect de l'homme. L'Organisation des Nations Unies, malgré des efforts louables, n'a pas encore réussi à imprimer à sa dynamique les moyens de pression et de coercition dont elle dispose pour faire respecter et appliquer ses décisions. L'ONU, bien sûr, n'est pas un tribunal. Mais grâce à la dénonciation permanente de l'attitude de certains pays — attitude contraire aux aspirations à la paix de l'ensemble de l'humanité —, l'ONU pourrait contribuer à une meilleure prise de conscience des dangers qui menacent la paix dans cette région.

224. Au Zimbabwe, la capacité de résistance et les succès de la lutte héroïque que mène le Front patriotique ont conduit aux tentatives désespérées que nous connaissons. En effet, les prétendues négociations internes, dont il ne

nous semble pas nécessaire de préciser la nature et les objectifs, ne répondent pas aux aspirations de l'héroïque peuple du Zimbabwe, qui a bien compris là qu'il s'agit de manoeuvres perfides tendant à orienter le problème vers une solution néo-colonialiste.

225. Les combattants du Zimbabwe, sous l'égide du Front patriotique, ont su agir avec conscience et responsabilité face à cette mascarade. Et, au demeurant, l'histoire contemporaine fournit de nombreux exemples d'accords signés, de compromis imposés qui, ne reflétant pas exactement la volonté réelle des peuples en lutte, furent rapidement transformés en instruments de libération totale de ces peuples.

226. C'est donc dire que, quelles que soient les manoeuvres d'Ian Smith et de sa clique, l'esprit de sacrifice et la combativité des fils authentiques du Zimbabwe conduiront inévitablement ce peuple frère à l'indépendance véritable. C'est dans cette perspective que nous soutenons toute action de la communauté internationale en vue d'apporter au Front patriotique toute l'aide matérielle, politique et diplomatique que requiert son combat libérateur.

227. En Namibie, nous assistons à la création de structures devant conduire à l'indépendance de ce territoire. La communauté internationale ne peut bien sûr qu'accompagner avec un vif intérêt et soutenir la mise en place des dispositifs indispensables au transfert du pouvoir aux représentants authentiques du peuple namibien. Mais dans ce processus qui vient d'être déclenché, des modalités essentielles ne sont pas encore éclaircies et sont contestées. Et malgré tous les efforts déployés par l'ONU pour trouver une solution pacifique au problème namibien, le Gouvernement raciste de Pretoria vient de lancer un nouveau défi à la communauté internationale en prenant la décision unilatérale d'organiser de prétendues élections en Namibie.

228. Le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau continuera d'apporter une solidarité militante à la SWAPO, et ne ménagera aucun sacrifice afin de soutenir les efforts de l'ONU en vue du rétablissement du peuple namibien dans ses droits les plus légitimes et du retour de la paix dans la région.

229. Si l'année dernière nous affirmions devant cette assemblée²¹ notre solidarité indéfectible à l'endroit du peuple sahraoui frère, les succès éclatants de la lutte de libération du Front POLISARIO²², dont nous saluons la combativité et l'esprit de sacrifice, nous encouragent dans cette voie et renforcent notre conviction quant à l'issue inéluctable de cette lutte.

230. C'est pourquoi ma délégation, instruite des derniers événements dans cette partie de l'Afrique, voudrait encore une fois manifester son soutien au Front POLISARIO pour ses efforts inlassables en vue de rétablir le peuple sahraoui dans ses droits, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. C'est aussi dans le but de

contribuer efficacement aux démarches entreprises par l'Organisation de l'unité africaine et par l'ONU, en vue de trouver une solution juste et pacifique à ce conflit, que mon gouvernement accueille favorablement et soutient toute initiative susceptible de conduire les parties concernées à la table de négociation et à des résultats satisfaisants.

231. Au Moyen-Orient, la situation demeure préoccupante. Et une fois de plus, nous nous devons de signaler les souffrances terribles qu'endure le peuple frère de Palestine et d'appeler la communauté internationale à intensifier son aide à ce peuple martyrisé. Nous avons, bien sûr, suivi avec beaucoup d'intérêt les démarches entreprises pour aboutir à une solution négociée du problème. Mais, de l'avis de notre gouvernement, tant que le peuple palestinien restera l'absent, tant que l'on ne tiendra pas compte de ses intérêts réels, le processus de paix sera condamné à l'enlisement et les succès atteints se trouveront marqués du signe de l'éphémère.

232. Aucun règlement obtenu au détriment de la liberté et de la dignité du peuple de Palestine ne saurait prétendre être un véritable règlement de paix, ni quant à l'esprit ni quant à la durabilité, car, pour aboutir à une solution juste et durable au Moyen-Orient, il ne peut y avoir d'autres préalables que le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris la création d'un Etat palestinien indépendant et sa reconnaissance sur le plan international.

233. La communauté internationale doit manifester une sévère intransigeance quant au respect des droits des Palestiniens et doit obliger Israël à entrer enfin dans la voie des négociations véritables, car malgré maints vœux optimistes la route de la paix semble encore lointaine.

234. C'est dans un esprit de préoccupation sincère pour la paix au Moyen-Orient et dans le souci de voir enfin triompher les idéaux de justice et de fraternité dans cette région que je renouvelle au peuple palestinien et à l'Organisation de libération de la Palestine la solidarité indéfectible du peuple et du Gouvernement de Guinée-Bissau.

235. Malgré les nombreuses condamnations par la communauté internationale de la politique d'agression et les résolutions pertinentes de l'ONU au sujet du Timor oriental, les populations de ce territoire continuent de subir la pire des oppressions et d'endurer les humiliations les plus crapuleuses. En effet, face à la lutte héroïque des combattants du Frente Revolucionária de Timor Leste Independente, les agresseurs n'hésitent pas, afin de pouvoir perpétuer leur domination, à commettre les crimes les plus odieux, massacrant hommes, femmes et enfants. La communauté internationale s'étant, nous l'avons déjà dit, prononcée sans équivoque sur le caractère illégal et irresponsable de cette occupation arbitraire, il importe que des mesures plus appropriées soient prises afin d'empêcher que des Etats Membres, parce que poursuivant des desseins expansionnistes, puissent confisquer la liberté des autres et fouler aux pieds la dignité d'hommes qui, tels que ceux du Timor oriental, ont payé de leur sang le lourd tribut de la libération de la domination coloniale.

236. S'agissant encore d'occupation illégale, ma délégation voudrait une fois de plus manifester sa préoccupation

²¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 29^e séance, par. 152 à 210.*

²² Frente Popular por a Liberación de Sagua el Hamra y Río de Oro.

devant la situation qui prévaut à Mayotte. L'occupation illégale de Mayotte est contraire aux normes qui régissent les relations entre Etats souverains, et ce qu'il faut, c'est non pas assister à une démonstration de force, mais plutôt trouver une solution juste qui tienne compte de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Comores.

237. Au moment où la communauté internationale s'est fixé pour objectif l'édification d'un monde où le spectre de la guerre serait banni, ma délégation soutient les décisions prises à l'issue de la session extraordinaire sur le désarmement et mon pays, la République de Guinée-Bissau, s'engage à apporter, dans la mesure de ses possibilités, une collaboration fructueuse et permanente aux efforts de la communauté internationale en vue du maintien de la paix.

238. En effet, et bien que ne constituant qu'une étape dans la voie du désarmement effectif et complet que nos peuples appellent de tous leurs vœux afin d'éviter toute conflagration planétaire, les documents adoptés, dont le Programme d'action [*résolution S-10/2, sect. III*], font naître des espoirs nouveaux et créent des conditions favorables à une meilleure prise de conscience par les peuples de l'importance de la paix pour leur bien-être et leur développement continu, car la paix étant un tout et, par conséquent, indivisible, c'est à l'ensemble de l'humanité que revient l'impératif devoir de lutter pour son maintien et son renforcement.

239. Mais la paix ne signifie pas seulement l'absence de guerre entre les grandes puissances. La lutte pour la paix exige de toutes les nations du monde l'élimination de toutes les formes d'oppression, de discrimination, d'exploitation de l'homme par l'homme, de même que toutes les violations des droits humains, qui ne peuvent qu'engendrer la violence, qui, inévitablement, appelle la violence. La consolidation de la paix requiert donc la construction d'un ensemble multidimensionnel et, par delà les accords et compromis entre Etats, des changements profonds dans l'esprit des hommes.

240. La véritable paix ne peut exister que dans la compréhension et le respect mutuel, dans l'établissement et le renforcement de relations amicales et solidaires entre toutes les nations, sans distinction, dans l'élimination de l'inégalité sans cesse aggravée entre les peuples, dans la cessation, enfin, du gaspillage scandaleux de richesses et d'énergie que constitue la course effrénée aux armements.

241. La gravité des problèmes auxquels le tiers monde est confronté fait que les pays en développement réalisent plus que jamais l'impérieuse nécessité de consacrer le maximum d'efforts à la consolidation de leur indépendance nationale et au renforcement de leur lutte, par la remise en question des structures d'exploitation impérialiste et néo-colonialistes, grâce à l'organisation d'une coopération effective et d'une solidarité étroite au sein d'organisations internationales, régionales et sous-régionales.

242. L'action que mènent les pays non alignés pour leur libération économique, et qui a reçu un écho encore plus ample lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Belgrade, renforce davantage l'unité d'action du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

243. Sur la base des dispositions de la Charte d'Alger²³, de la Déclaration de Lima²⁴ et des résolutions adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement²⁵, le désir du tiers monde de mener des actions de coopération et d'intégration régionale s'affirme et se concrétise davantage.

244. Ces différentes étapes constituent le passage de la revendication passive à l'affirmation de la volonté des pays en développement de compter d'abord sur leurs propres ressources, individuelles et collectives, de prendre en charge la défense de leurs intérêts fondamentaux et d'assurer par eux-mêmes l'organisation de leur développement.

245. La Décennie du désarmement et la deuxième session de la CNUCED prévoyaient le transfert de ressources considérables des pays industrialisés vers les pays en développement. Mais l'on constate avec effroi que d'énormes disponibilités humaines et matérielles sont détournées des activités économiques et sociales au bénéfice d'une course insensée aux armements. L'apport de ressources financières des pays industrialisés aux pays en développement était, il y a quatre ans, de 20 milliards de dollars. Dans la même année, les dépenses en matière d'armements ont atteint 300 milliards de dollars.

246. Cette situation compromet gravement la réalisation et le succès des objectifs que la communauté internationale s'est fixés en matière de développement, notamment en ce qui concerne la réduction, dans un avenir prévisible, de l'écart qui sépare les pays en développement des pays industrialisés.

247. A quelques exceptions près, les pays développés font tout, malgré de nombreuses déclarations chargées de bonnes intentions, pour maintenir les avantages qu'ils se sont octroyés. Nous ne dénoncerons jamais assez un tel comportement égoïste, car le fossé qui sépare les riches des pauvres porte atteinte à la dignité humaine, à la paix et à la sécurité internationales dans la mesure où il peut amener, par leur survie, les trois quarts de l'humanité à des actions imprévisibles.

248. En vérité, nous constatons que les principes mêmes du nouvel ordre économique international, bien que généralement acceptés, se heurtent, en ce qui concerne leur traduction dans les faits, à de fortes réticences.

249. C'est à cause de la persistance avec laquelle les pays nantis s'accrochent à leurs privilèges et en raison de leur manque de volonté politique de conciliation que tant de rencontres internationales n'ont pu répondre pleinement aux espoirs placés en elles, qu'il s'agisse de la quatrième session de la CNUCED, de la Conférence de Paris sur la

²³ Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2 : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), p. 473.

²⁴ Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels. Voir document A/10112, chap. IV.

²⁵ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11), chap. II.

coopération économique internationale, ou de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

250. La quatrième session de la CNUCED, par exemple, qui a eu lieu à Nairobi en 1976, devait aborder les problèmes fondamentaux de développement à long terme. Elle devait ensuite prendre certaines décisions immédiates et concrètes et adopter des programmes précis d'exécution pour des problèmes nécessitant des actions opérationnelles. Nous pensons en particulier au cas des produits de base et à celui de la dette extérieure des pays en développement.

251. Les résultats obtenus nous paraissent peu satisfaisants. La République de Guinée-Bissau se félicite néanmoins du consensus qui s'est dégagé autour du Programme intégré pour les produits de base, en ce qui concerne ses éléments essentiels. Les dispositions de la résolution relative à ce programme contiennent quelques innovations et améliorations concernant les produits de base. Nous sommes convaincus que cette résolution constitue un cadre acceptable dans lequel devra être désormais discuté le problème des produits de base.

252. Nous considérons également important et indicateur d'une certaine prise de conscience la volonté d'appliquer la décision adoptée à Nairobi d'engager des négociations sur un certain nombre de produits qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement.

253. Mais il est regrettable que le problème de la dette extérieure des pays en développement n'ait pas reçu de réponse positive à Nairobi. Les pays du tiers monde ont en effet, au fil des années, épuisé leurs réserves et accumulé d'énormes dettes extérieures qui leur imposent de lourdes charges et freinent leur développement. Nous espérons que la cinquième session de la CNUCED, qui se tiendra à Manille, répondra aux aspirations fondamentales des pays en développement et contribuera ainsi à l'établissement d'un meilleur équilibre entre les nations.

254. Telles sont les préoccupations de ma délégation quant à certains points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée. Permettez-moi de réaffirmer la disponibilité totale de mon pays, la République de Guinée-Bissau, de contribuer à la promotion d'initiatives conjointes pouvant aboutir à la solution des conflits qui affectent l'humanité.

255. Je voudrais enfin formuler le vœu de voir la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies répondre aux espoirs des peuples et satisfaire leur désir ardent de paix et d'harmonie.

256. Le **PRESIDENT** : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

257. M. MAROOFI (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : A la fin de la séance plénière d'hier [19^e séance], le chef de la délégation du Pakistan, dans l'exercice de son droit de réponse, a évoqué la déclaration faite par le chef de ma délégation [18^e séance] en ce qui concerne la question nationale des peuples pakhtun et baluchi. Cette seule divergence politique entre la République démocratique d'Afghanistan et le Pakistan a soulevé certains doutes qui, de l'avis de ma délégation, exigent un éclaircissement afin d'éviter tout malentendu.

258. Dans son intervention, le représentant du Pakistan a, une fois de plus, tenté de nier l'existence de la question des peuples pakhtun et baluchi, que mon gouvernement voudrait voir résolue par des moyens pacifiques et sur la base des grandes lignes révolutionnaires dont s'inspire le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan.

259. Le droit des peuples pakhtun et baluchi à déterminer librement leur destin, droit qui leur a été dénié au cours de l'ère coloniale, a toujours préoccupé au premier chef l'Afghanistan. Cependant, nous nous sommes toujours efforcés de résoudre les différends politiques entre les deux pays de façon équitable, grâce à un dialogue amical et sincère, afin de préparer la voie à une coopération véritable et pacifique allant dans l'intérêt de nos deux peuples.

260. Nous sommes convaincus que résoudre les différends touchant au destin national des peuples par des moyens pacifiques n'est aucunement contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et à ceux de la coexistence pacifique auxquels le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan est totalement attaché et qui constituent la pierre angulaire de notre politique étrangère.

261. Cela dit, ma délégation espère que cette déclaration, telle qu'elle figurera dans les procès-verbaux, aura satisfait l'Assemblée et sera considérée comme une démonstration de bonne volonté de la part de la République démocratique d'Afghanistan dans la mesure où le seul différend politique avec le Pakistan, c'est-à-dire la question nationale des peuples pakhtun et baluchi est en cause.

262. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) : Le chef de la délégation marocaine a fait état, ce matin, dans sa déclaration [20^e séance] de prétendus actes d'agression qu'auraient menés sur le territoire marocain des unités régulières de l'armée algérienne. Une telle accusation ne mériterait pas d'être relevée si elle n'était destinée à détourner l'attention de la communauté internationale d'une réalité qui s'est imposée grâce à la lutte héroïque menée par le peuple sahraoui sous la direction du Front POLISARIO, son représentant unique et légitime, pour l'affirmation de l'exercice de son droit à l'autodétermination. Ainsi donc, la logique de la politique d'agression et d'expansion poursuivie par le Maroc le mène à adopter aujourd'hui la même démarche que les puissances coloniales et à s'acharner à présenter, contre toute évidence, comme une agression venue de l'extérieur, la résistance d'un peuple à l'oppression. Le Maroc, en occupant militairement le territoire du Sahara occidental, en violation flagrante des résolutions pertinentes de notre organisation, assume une grave responsabilité dans la situation qui prévaut actuellement dans la région.

263. Je tiens à réaffirmer ici que l'Algérie n'a de différend avec aucun de ses voisins et à rappeler que notre organisation demeure saisie de la question du Sahara occidental en tant que problème de décolonisation.

264. Mme HYDER (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration faite par le représentant de la République démocratique de l'Afghanistan dans l'exercice de son droit de réponse. Il a soulevé quelques questions fondamentales que ma délégation souhaite examiner avec beaucoup de

soin. Nous aimerions donc réserver notre droit de réponse à sa déclaration et l'exercer à une date ultérieure.

265. M. FILALI (Maroc) : Nous venons d'entendre le représentant de l'Algérie en réponse au discours prononcé, ce matin, par notre ministre des affaires étrangères.

266. Je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur un point préliminaire, à savoir qu'il n'a apporté aucun démenti aux propos tenus par notre ministre ce matin. Le représentant de l'Algérie s'est borné à rappeler des lieux communs concernant ce qu'il appelle la lutte du peuple sahraoui, ce qui n'était pas l'objet du débat, et encore moins celui du démenti.

267. Le représentant du Gouvernement algérien, fidèle d'ailleurs à la ligne arrêtée par ses dirigeants, vient de nous faire, une fois de plus, une représentation erronée des faits. La manoeuvre, à nos yeux, est claire : il s'agit d'induire l'Assemblée générale en erreur, dans l'espoir de l'empêcher, ainsi que la communauté internationale, de connaître la réalité des faits. En effet, chaque fois que le Gouvernement algérien commet un acte d'agression contre le Maroc, il essaie de le voiler et de se dérober à ses responsabilités en se réfugiant derrière des affirmations gratuites. Il s'agit bel et bien d'unités régulières de l'armée algérienne qui ont commis des agressions répétées contre le territoire marocain, d'abord à Amgla, ensuite dans les provinces de Tantan et d'Hassi Tilemsi. D'ailleurs, la présence, au Maroc, de prisonniers de guerre algériens appartenant à l'armée régulière d'Algérie en dit long sur cette réalité. En tout état de cause, le fait que des unités régulières ou des mercenaires partent du territoire algérien pour porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de mon pays, pour retourner ensuite en territoire algérien y trouver refuge,

constitue, selon le droit international, établi du reste par notre organisation, une agression caractérisée.

268. Pour ne pas abuser du temps de notre assemblée, je me bornerai à rappeler la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)] et à citer le paragraphe 5 de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], qui a été adoptée par l'Assemblée générale en 1970 et qui stipule que :

“... chaque Etat a le droit de s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre Etat, d'y aider ou d'y participer”.

De plus, l'alinéa de l'article 3 de la Définition de l'agression, contenu dans la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée, considère comme acte d'agression :

“L'envoi par un Etat ou en son nom de bandes ou de groupes armés, de forces irrégulières ou de mercenaires qui se livrent à des actes de force armée contre un autre Etat...”

269. Face à la situation explosive créée par les deux dernières agressions commises par les responsables algériens contre le Maroc, ceux-ci ne sauraient méconnaître les conséquences de tels actes d'agression qui menacent la paix et la sécurité dans la région et portent seuls l'entière responsabilité de l'aggravation de la tension qui y prévaut.

La séance est levée à 19 heures.